4 - IV a (2012-2013) — N° 1 **Annexe 9*bis***
4 - IV bcd (2012-2013) — N° 1 **Annexe 9*bis***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

23 NOVEMBRE 2012

PROJETS DE DÉCRET

**contenant le budget général des recettes
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013**

**contenant le budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013**

**Budget des organismes d'intérêt public
de la Région wallonne ***

5e session de la 9e législature
* Voir Doc. **4-IV a** (2012-2013) – No 1
Doc. **4-IV bcd** (2012-2013) – No 1
Doc. **4-IV a** (2012-2013) – No 1 Annexe 9
Doc. **4-IV bcd** (2012-2013) – No 1 Annexe 9

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

COMPÉTENCES DE M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers

Budget 2013 - CA 07/09/2012

(Réalisé définitif 2011, budget initial 2012, avant-projet 2013)

RECETTES

Article	SECTION I - OPERATIONS COURANTES	Réalisé 2011	Budget 2012	Budget 2013
06.01	Dotation de la Région wallonne	63 316	63 129	63 422
	Commerce extérieur	*58 890*	*58 703*	*58 703*
	Investissements étrangers	*4 426*	*4 426*	*4 426*
	Créative Wallonia	*0*	*0*	*293*
	PM2. Vert: Axe IV	4 667	8 802	10 299
	Commerce extérieur	*3 345*	*6 620*	*8 055*
	Investissements étrangers	*1 321*	*2 182*	*2 244*
11.01	Récupérations sur dépenses de ressources humaines	58	88	47
12.01	Récupérations sur frais de fonctionnement	44	49	42
12.02	Récupérations sur missions statutaires	497	706	696
16.01	Droits de participations	1 885	1 738	2 030
	Commerce extérieur	*1 727*	*1 573*	*1 870*
	Investissements étrangers	*158*	*165*	*160*
16.02	Produits divers	0	1	1
16.03	Interventions européennes	39	0	0
	TOTAL RECETTES SECTION I	**70 507**	**74 513**	**76 538**

Article	SECTION II - OPERATIONS EN CAPITAL	Réalisé 2011	Budget 2012	Budget 2013
81.01	Remboursement de prêts, d'apports de capitaux, ...	0	25	0
	TOTAL RECETTES SECTION II	**0**	**25**	**0**

	TOTAL RECETTES	**70 507**	**74 538**	**76 538**
08.01	Utilisation du Fond de Réserve: bce: 1525, bie: 626)	0	1 818	2 151

TOTAL DES MOYENS	**70 507**	**76 356**	**78 689**

Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers

Budget 2013 (CA 07/09/2012)

(Réalisé définitif 2011, budget initial 2012, avant-projet 2013)

DEPENSES

Programmes	SECTION I - OPERATIONS COURANTES	Réalisé 2011	Budget 2012	Budget 2013
Programme 1	Dépenses de ressources humaines	**23 073**	**23 899**	**23 899**
	Commerce extérieur	*20 381*	*21 143*	*21 855*
	Investissements étrangers	*1 886*	*1 954*	*2 044*
	Fonds de Réserve	806	802	0
Programme 2	Dépenses de fonctionnement	**5 452**	**5 253**	**5 492**
	Commerce extérieur	*4 719*	*4 657*	*4 865*
	Investissements étrangers	*572*	*596*	*627*
	Fonds de Réserve	161	0	0
Programme 3	Dépenses relevant des missions statutaires de l'AWEX	**41 065**	**44 897**	**44 968**
	Commerce extérieur	*33 336*	*33 942*	*33 374*
	Investissements étrangers	*2 076*	*3 137*	*3 041*
	Fonds de Réserve (Bce = 423 Bie = 626)	*986*	*1 016*	*1 049*
	PM2.Vert (Bce = 5.260 Bie = 2.244)	*4 667*	*6 802*	*7 504*
	TOTAL DEPENSES SECTION I	**69 589**	**74 050**	**74 359**

Programmes	SECTION II - OPERATIONS EN CAPITAL	Réalisé 2011	Budget 2012	Budget 2013
Programme 2	Dépenses de fonctionnement	**275**	**306**	**235**
	Commerce extérieur	*187*	*230*	*115*
	Investissements étrangers	*88*	*76*	*120*
Programme 5	Transferts	**631**	**2 000**	**4 095**
	Commerce extérieur	*631*	*0*	*198*
	Utilisation partielle du Fonds de réserve (Bce)	*0*	*0*	*1 102*
	PM2.Vert (Bce)	*0*	*2 000*	*2 795*
	TOTAL DEPENSES SECTION II	**906**	**2 306**	**4 330**

TOTAL DEPENSES	**70 496**	**76 356**	**78 689**

PROGRAMME 1
DEPENSES DE RESSOURCES HUMAINES

Article	Libellé	Réalisé 2011		Budget 2012		Budget 2013	
11.10	**Rémunérations et allocations du personnel**		**18 810**		**19 250**		**19 564**
	Com ext		*16 463*		*16 901*		*17 727*
	Invests étr.		*1 762*		*1 769*		*1 837*
	A charge du Fonds de réserve (personnel motivé)		*585*		*580*		*0*
11.40	**Administrateurs**		**13**		**27**		**27**
11.41	Jetons de présence	13		19		19	
11.42	Assurance accident corporel	0		8		8	
11.50	**Assurances du personnel**		**358**		**416**		**346**
11.51	Responsabilité civile	20		16		11	
	Com ext	*20*		*15*		*9*	
	Invests étr.	*0*		*1*		*2*	
11.52	Accidents du travail	108		126		115	
	Com ext	*104*		*125*		*100*	
	Invests étr.	*4*		*1*		*15*	
11.53	Assurance-groupe	230		274		220	
	Com ext	*147*		*169*		*125*	
	Invests étr.	*83*		*105*		*95*	
11.60	**Chèques-repas**		**209**		**245**		**266**
	Com ext	*189*		*202*		*239*	
	Invests étr.	*19*		*21*		*27*	
	A charge du Fonds de réserve (personnel motivé)			*22*		*0*	
11.70	**Intervention de l'employeur dans les frais de transport en commun**		**203**		**234**		**235**
	Com ext	*199*		*230*		*230*	
	Invests étr.	*4*		*4*		*5*	
11.80	**Masse d'habillement**		**223**		**201**		**200**
11.81	Tropiques	2		1		1	
11.82	Autres	221		200		199	
	Com ext	*196*		*180*		*179*	
	Invests étr.	*25*		*20*		*20*	
	A charge du Fonds de réserve (personnel motivé)	*221*		*200*		*0*	
11.90	**Réseau à l'étranger - dépenses spécifiques**		**2 985**		**2 953**		**2 953**
11.91	Indemnités de poste	2 742		2 710		2 710	
11.92	Frais de scolarité	0		0		0	
11.95	Plan de santé expatrié	243		243		243	
11.96	Frais de garderie	0		0		0	
12.10	**Formation du personnel**		**105**		**404**		**144**
	Com ext	*99*		*368*		*111*	
	Invests étr.	*6*		*36*		*33*	
12.30	**Frais de déplacement**		**58**		**54**		**54**
	Com ext	*50*		*45*		*45*	
	Invests étr.	*8*		*9*		*9*	
12.50	**Cotisation à l'ASBL Service public de Médecine du Travail**		**8**		**10**		**10**
12.60	**Cotisation à l'administration de l'expertise médicale (MEDEX)**		**4**		**6**		**2**
	Com ext	*4*		*5*		*1*	
	Invests étr.	*0*		*1*		*1*	
33.10	**Subvention à l'ASBL Service social des Services du Gouvernement wallon**		**98**		**100**		**98**
	Com ext	*98*		*92*		*98*	
	Invests étr.	*0*		*8*		*0*	
	TOTAL DU PROGRAMME 1		23 074		23 899		23 899

PROGRAMME 2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
SECTION I

Article	Libellé	Réalisé 2011		Budget 2012		Budget 2013	
12.10	**Achat de biens non durables et de services**		**1 191**		**1 231**		**1 332**
12.11	Frais généraux, fournitures, informatique	1 003		1 041		1 142	
	Logistique et autres	*620*		*600*		*595*	
	Informatique	*264*		*293*		*401*	
	Invests étr.	*119*		*148*		*146*	
12.12	Information / Documentation	188		190		190	
	Com ext	*176*		*180*		*180*	
	Invests étr.	*12*		*10*		*10*	
12.20	**Frais d'aménagement et d'entretien**		**354**		**367**		**335**
12.21	Sièges centraux	300		307		275	
	EIWB I	*200*		*193*		*175*	
	EIWB II	*53*		*60*		*45*	
	Entrepôt	1		1		1	
	Com ext	*254*		*254*		*221*	
	Invests étr.	*46*		*53*		*54*	
12.22	Centres régionaux	54		60		60	
12.30	**Locations bâtiments et dépenses énergétiques**		**2 441**		**2 474**		**2 557**
12.31	Loyer bâtiments / parkings	2 339		2 351		2 427	
	EIWB I	*1 291*		*1 315*		*1 355*	
	EIWB II	*274*		*279*		*286*	
	Entrepôt	*17*		*20*		*21*	
	Centres régionaux	*235*		*224*		*245*	
	Paris	*238*		*238*		*240*	
	Com ext	*2 055*		*2 076*		*2 147*	
	Invests étr. + MEWE	*284*		*275*		*280*	
12.32	Dépenses énergétiques	102		123		130	
	Com ext					*125*	
	Invests étr. + MEWE					*5*	
12.40	**Leasing**		**413**		**437**		**449**
12.41	Informatique	92		110		128	
	Com ext	92		95		108	
	Invests étr.	0		15		20	
12.42	Véhicules	236		224		215	
	Com ext	*134*		*142*		*135*	
	Invests étr.	*102*		*82*		*80*	
12.43	Copieurs	83		97		100	
	Com ext	*74*		*85*		*88*	
	Invests étr.	*9*		*12*		*12*	
12.44	Autres	2		6		6	
12.50	**Assurances**		**81**		**100**		**105**
12.60	**Honoraires**		**559**		**464**		**528**
	RH	*69*		*55*		*0*	
	Gestion d'immeuble	*166*		*183*		*220*	
	Informatique	*292*		*180*		*233*	
	Autres	*31*		*45*		*55*	
	Com ext	*559*		*463*		*508*	
	Invests étr.	*0*		*1*		*20*	
12.80	**Taxes / contributions fiscales**		**253**		**180**		**186**
	TOTAL DU PROGRAMME 2 - section I		**5 291**		**5 253**		**5 492**

PROGRAMME 2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
SECTION II

Libellé	Réalisé 2011		Budget 2012		Budget 2013	
Patrimoine mobilier		**275**		**306**		**235**
Achat de biens meubles durables						
Services centraux	275		306		235	
Logistique	*64*		*50*		*50*	
Informatique	*124*		*180*		*65*	
Com ext	*187*		*230*		*115*	
Invests étr.	*88*		*76*		*120*	
TOTAL DU PROGRAMME 2		**275**		**306**		**235**

PROGRAMME 3
DEPENSES RELEVANT DES MISSIONS STATUTAIRES DE L'AWEX
SECTION I

Article	Libellé	Réalisé 2011		Budget 2012		Budget 2013	
12	**ACTIONS EN FAVEUR DES ENTREPRISES**		**29 332**		**33 298**		**33 336**
12.10	**Services aux entreprises**		**16 456**		**19 474**		**18 791**
12.11	Exécution du programme d'action à l'étranger	11 700		15 029		13 827	
	Programme annuel (en tenant cpte des avances)	*8 543*		*9 432*		*8 993*	
	Com ext	*7 539*		*7 932*		*7 719*	
	WBDM	*386*		*360*		*364*	
	Invests étr.	*618*		*1 140*		*910*	
	Pm2v:pôles de compétitivité:	*3 157*		*5 597*		*4 834*	
	Com ext	*2 083*	*	*3 720*	*	*3 360*	*
	Investissements étrangers	*1 074*	*	*1 877*	*	*1 474*	*
12.12	Missions / actions diverses	307		182		113	
	Créative Wallonia					269	
12.13	Programmes jeunes	802		975		975	
	Explort	*418*	*	*575*	*	*575*	*
	Pm2v:stages étudiants	*384*	*	*400*	*	*400*	*
12.14	Information aux acteurs économiques wallons	389		421		421	
12.15	Promotion de la Wallonie à l'Etranger	3 064		2 538		2 986	
	Com ext	*1 997*		*2 070*		*1 386*	
	Invests étr.	*277*		*468*		*600*	
	Pm2v:axe IV(positionnement à l'international)campagne de visibilité	*790*		*0*		*1 000*	
12.16	Bases de données	20		20		20	
12.17	Grand Prix à l'Exportation	0		170		0	
12.18	Incubateurs et Welcome Offices	175		139		180	
12.20	**Réalisation d'audits et de missions de consultance en faveur des entreprises**	**471**	**471**	**700**		**700**	
	Com ext	*382*		*200*		*200*	
	Pm2v:axe IV(soutien de partenariat)chèques coaching	*89*		*500*		*500*	
12.30	**Conventions d'experts et de consultants**		**869**		**1 067**		**1 519**
	Com ext	*32*		*128*		*118*	
	Invests étr.	*590*		*634*		*631*	
	Invests étr.- Pm2v (centres de services)	*247*		*305*		*770*	
12.40	**Conventions de coopération en matière de formation et de soutien au commerce extérieur**		**442**		**635**		**636**
12.50	**Actions des Centres régionaux**		**45**		**50**		**50**
12.90	**Réseau à l'étranger - dépenses spécifiques**		**11 048**		**11 372**		**11 640**
12.91	Fonctionnement	11 048		11 372		11 640	
	Com ext	*10 456*		*10 477*		*10 740*	
	Invests étr.	*592*		*895*		*900*	
30	**SUBVENTIONS**		**10 650**		**10 470**		**10 470**
30.10	**Subventions R. W.**		**10 650**		**10 470**		**10 470**
30.11	S. I. E.	163		200		200	
30.12	EUROCHALLENGE	0		0		0	
30.13	Foires subsidiées	4 399		3 950		3 950	
30.14	Programme Entrepreneurs HEC-ULg	0		0		0	
30.15	F. C. E. (Fédérations)	1 017		800		800	
30.16	Formation	6		100		100	
30.17	Portage PME	0		5		5	
30.18	P. E. I.	33		90		90	
30.19	Bureaux collectifs	0		100		100	
30.20	Assistance prospection	2 275		2 400		2 400	
30.21	Mini-sites (CD ROM)	0		0		0	
30.22	Expertises SCE/SDE	755		1 000		1 000	
30.23	Cartes de visite d'entreprises	1 621		1 600		1 600	
30.24	Wallonie-Bruxelles Design/Mode	0		0		0	
30.29	Subventions diverses	381	*	225	*	225	*
30.30	**Subventions - Programmes européens**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
30.30	Interventions diverses	0		0		0	
30.36	INTERREG III	0		0		0	
34	**CONTRIBUTIONS**		**1 083**		**113**		**113**
34.10	**Opér. Économiques (Chbres de Comm. Étr.)**		**97**		**95**		**95**
34.20	**Organismes internationaux**		**0**		**0**		**0**
34,21	ONUDI	0		0		0	
34.30	**Divers: contribution carbone**				**18**		**18**
	Utilisation du Boni budgétaire (Bce : 423 Bie : 626)		986		1 016		1 049
	TOTAL DU PROGRAMME 3 - section I		41 065		44 897		44 968

PROGRAMME 5
TRANSFERTS

SECTION I

Libellé	Réalisé 2011		Budget 2012		Budget 2013	
SOFINEX		**631**		**2 000**		**4 095**
Participation AWEX	0		0		198	
Pays émergents - Interventions directes	631					
Pm2.Vert : Axe IV	0	*	2 000	*	2 795	*
Utilisation Boni budgétaire	0				1 102	
TOTAL DU PROGRAMME 5 - SECTION II		**631**		**2 000**		**4 095**

AGENCE WALLONNE A L'EXPORTATION
ET AUX INVESTISSEMENTS ETRANGERS

PROJET DE BUDGET 2013

PROGRAMME JUSTIFICATIF

I. Branche Commerce extérieur

I. RECETTES

TABLEAU DES RECETTES

Section I – Opérations courantes

Article	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
06.01	Dotation de la Région Wallonne	58 703
	PM.2 Vert	8 055
	Créative Wallonia	293
11.01	Récupérations sur dépenses de personnel	47
12.01	Récupérations sur frais de fonctionnement	42
12.02	Récupérations sur missions statutaires	696
16.01	Droits de participation	1 870
16.02	Produits divers	1
	Total recettes Section I.	**69 708**

Section II – Opérations en capital

Article	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
81.01	Remboursement de prêts, d'apports de capitaux	0
	Total recettes Section II.	**0**

Autres recettes possibles

Article	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
08.01	Utilisation solde fonds de réserve 2005 et 2007 (personnel motivé)	0
	Utilisation fonds de réserve 2005 (programmes européens)	0
	Utilisation fonds de réserve 2006-2007-2008-2009 (entreprises) – solde reporté au 01-01-2013	1 525
	Utilisation du Fond de Réserve	**1 525**

COMMENTAIRES PAR ARTICLE

Section I – Opérations courantes

Art. 06.01. Dotation de la Région Wallonne

- ✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - o Décret du 02 avril 1998 créant l'Agence Wallonne à l'Exportation ;
  - o Contrat de gestion

- ✓ Montant du crédit proposé 58 703 milliers d'euro
  Perception trésorerie : trimestrielle
- ✓ Créative Wallonia 293 milliers d'euro
- ✓ PM2 Vert 8 055 milliers d'euro

Art. 11.01. – Récupération sur dépenses de personnel

- ✓ Montant du crédit proposé : 47 milliers d'euro

- ✓ Ce crédit sert de réceptacle :
  - o Au remboursement du trop-perçu en traitements, allocations ou indemnités par les agents de l'Agence. Des sommes sont parfois indûment versées à des agents. Les cas les plus fréquents résultent des mises en disponibilité pour maladie et des demandes de congés introduites tardivement. Les montants payés indûment sont soit retenus sur les rémunérations ultérieures, avec l'accord de l'agent, soit remboursées directement par les agents et versées sur cet article ;
  - o Au remboursement des traitements d'agents de l'Agence détachés dans les Cabinets ministériels fédéraux.

Art. 12.01. – Récupération sur frais de fonctionnement

- ✓ Montant du crédit proposé : 42 milliers d'euro

- ✓ Ce crédit comptabilise :
  - o Le loyer payé par WBI pour la location de la propriété de l'AWEX à Québec ;
  - o Le précompte immobilier préfinancé par l'AWEX pour l'EIWB2 à récupérer auprès de WBI.
- ✓ Perception de trésorerie : non réglementée.

Art. 12.02. – Récupération sur missions statutaires

- ✓ Montant du crédit proposé : 696 milliers d'euro

- ✓ Ce crédit sert de réceptacle :
  - o Aux quoteparts des autres Administrations dans les missions organisées par l'AWEX ;
  - o La quotepart des entreprises dans le cadre d'EXPLORT ;
  - o Une contribution de la SOFINEX dans les frais généraux générés par la mise à disposition de personnel par l'AWEX pour la gestion des dossiers ;
  - o La ristourne de TVA obtenues (exemption – exonération) pour les salons à l'étranger organisés par l'AWEX ;
  - o Les quoteparts versées par les entreprises pour l'utilisation des Welcome Offices – Incubateurs.

Art. 16.01. – Droits de participation

- ✓ Montant du crédit proposé : 1 870 milliers d'euro

- ✓ Ce crédit absorbe :
  - o L'inscription des entreprises aux foires et salons ;
  - o Le remboursement des frais exposés pour compte des entreprises (surface, téléphone,…).

Art. 16.02. – Produits divers

- ✓ Montant du crédit proposé : 1 millier d'euro

- ✓ Ce crédit comptabilise :
  - o Les intérêts créditeurs auprès des organismes bancaires ;
    Du fait de la centralisation de nos comptes chez Belfius, les intérêts créditeurs ne sont plus perçus par l'AWEX. Désormais, seuls les comptes du réseau AEC sont encore hébergés à l'AWEX.

Section II – Opérations en capital

Art. 81.01. – Remboursements de prêts, d'apports de capitaux,etc

✓ Montant du crédit évalué : 0 millier d'euro

- Ce crédit est destiné à prendre en compte les remboursements en provenance des prêts, participations,…
- Perception trésorerie : non réglementée.

Autres

Ces utilisations reprennent, pour information, le fonds de réserve résiduel affecté à l'année 2012. le solde de l'enveloppe du boni 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009, soit 1.662.000 € (cf tableau ci-dessus) est prévu pour être utilisé à concurrence de 1.525.000 € sur base de la ventilation suivante :

Art. 08.01. – Fonds de réserve

✓ Montant de l'utilisation prévue en 2012 1 525 milliers d'euro

Article	Utilisation Fonds de réserve	Solde au 01-01-2012	Utilisation 2013 (budget 2013)	Solde au 01-01-2014
Disponible Fonds de réserve 2005-2006		**636**	**499**	**137**
08.01	Réserve pour alimentation Sofinex	452	452	0
08.01	Réserve projets en cours	184	47	137
Fonds de réserve 2007-2008-2009		**1.026**	**1.026**	**0**
08.01	Expert Finances Islamiques	229	229	0
08.01	PICCTRA (frais d'aménagement)	72	72	0
08.01	Réserve pour alimentation Sofinex	650	650	0
08.01	Texas A&M	25	25	0
08.01	Incubateurs Chine et Inde	50	50	0
	TOTAL	**1.662**	**1.525**	**137**

Le contrat de gestion prévoit que les soldes éventuels des dotations régionales seront affectés à un fonds de réserve au sein de l'AWEX, avec l'accord du Gouvernement, sur base des comptes annuels clôturés de manière être examinés lors du contrôle budgétaire qui suit.

En sa séance du 21 décembre 2006, le Gouvernement wallon a approuvé l'affectation du solde budgétaire 2005 à un fonds de réserve au sein de l'AWEX. Le montant réservé (4,2 mios d'euro) est destiné à une pérennisation des moyens d'actions relatifs à :

- La présence au sein de l'Agence d'un personnel compétent et motivé (2,2 mios d'euro sur une période de 4 ans) ;
- L'élargissement et la diversification de la campagne de visibilité internationale (1 mio d'euro) ;
- La valorisation d'opportunités résultant de programmes et cofinancements européens et internationaux (1mio d'euro).

Le premier axe, relatif à la motivation du personnel (2.200.000 €), a été consommé complètement entre 2008 et 2011. Le second axe, relatif à la campagne de visibilité internationale (1.000.000 €), a été utilisé en 2007.

Il reste la partie « valorisation d'opportunités résultant de programmes et cofinancements européens et internationaux » (1.000.000 €). Cette enveloppe a été utilisée partiellement en 2011 et 2012 pour les projets suivants :

1. Technocité (engagement de 312.500 € sur 5 ans de 2009 à 2012) ;
2. L'accueil en ESA en Brabant wallon (dépense de 40.000 € effectuée en 2009) ;
3. Contribution de 80.000 € à un fonds d'expertise pour la Syrie (dépenses à concurrence de 43.710 € en 2009 et de 22.150 € en 2010, soit un solde de 14.150 €) ;
4. Cité Internationale : « De la TV au WEB » (32.174 € de dépenses planifiées dont 16.529 € réalisées) ;
5. Programme de formation « Du CD au WEB TV» de la Cité Internationale (30.000 € en 2009) ;
6. Contribution de 150.000 € à la banque Interaméricaine pour une mise en niveau PME à Haïti (dépense effectuée en 2009) ;
7. Une contribution de 50.000 € effectuée en 2009 en faveur de l'ONUDI/ARMENWAL ;
8. UCM – partenariat interentreprises : un solde de 97.880 € courant sur 2012 et 2013.

Le solde des ordonnancements (137 milliers d'euro) reste disponible pour les décomptes attendus en 2012 et 2013 pour Technocité et UCM.

En ce qui concerne le boni de l'exercice 2006, le Gouvernement a marqué son accord sur l'affectation suivante :

1. 1.950.000 € dans les rubriques 30.11 à 30.29 « Subventions R.W. » en fonction du taux d'utilisation des incitants par les entreprises ;
2. 1.050.000 € pour l'élargissement et la diversification de la campagne de visibilité internationale ;
3. 1.000.000 € via la SOFINEX.

Les axes 2 et 3 ont été utilisés pour un montant de 2.020.000 € dans le cadre du budget 2008.

Le premier axe a été affecté comme suit :

a) 1.700.000 € pour le Fonds des pays émergents à la SOFINEX (utilisé en 2009)
b) Le solde de 250.000 € sera utilisé en 2013 pour réalimenter, en partie, la SOFINEX.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de l'AWEX du 09-12-2011 a décidé d'affecter, en faveur du paiement d'arriérés fiscaux (précompte immobilier 2004 et 2005), les sommes de 130,55 milliers d'euros (solde boni 2005) et 30,45 milliers d'euros (solde boni 2006 - campagne de visibilité).

Enfin, en sa séance du 13 juin 2008, le Conseil d'Administration a décidé de proposer au Gouvernement de pouvoir affecter à un fonds de réserve un montant complémentaire de 3.980.000 € résultant des soldes des dotations régionales 2007 (hors actions prioritaires) afin de prévoir la possibilité d'utiliser sur une base pluriannuelle ce montant pour les projets suivants :

a) Poursuite de la politique en matière de motivation du personnel ;
b) Renforcement de l'attractivité de la Wallonie vis-à-vis des Pays-Bas ;
c) Renforcement de la fonction de veille dans le domaine des investissements étrangers ;
d) Création d'un centre de services adapté aux investisseurs chinois ;
e) Constitution d'une plate-forme de valorisation des compétences et capacités wallonnes en matière de développement durable, en transversalité par rapport aux secteurs des pôles de compétitivité du plan Marshall (stand, matériel de promotion…) ;

f) Développement, en matière de finances islamiques, d'une force d'expertise (en termes d'attraction possible d'investissements étrangers) et de conseil (par rapport aux besoins de partenariat international d'entreprises wallonnes) ;
g) Approfondissement de l'accord de coopération avec Texas A&M University par la constitution d'un espace paritaire d'encouragement aux initiatives de partenariat d'entreprises résultant de cette coopération et par l'implication d'institutions d'autres pays (Qatar, Chine) ;
h) Amélioration de la présence AWEX en Russie ;
i) Utilisation de grands évènements culturels à l'étranger, en liaison avec nos opérateurs culturels, pour valorisation de nos entreprises et atouts ;
j) Mise en place ou utilisation d'infrastructures de prospection pour nos entreprises en Inde ;
k) Renforcement des moyens de la SOFINEX en réponse aux besoins des entreprises wallonnes en matière de partenariat international.

En sa séance du 23 octobre 2008, le Gouvernement Wallon a marqué son accord sur l'affectation au fonds de réserve d'une somme de 3.980.000 €, selon le principe de concentration, pour des activités non récurrentes et notamment :

1. La poursuite de la politique en matière de motivation du personnel ;
2. Le renforcement de l'attractivité de la Wallonie ;
3. Les grands évènements culturels à l'étranger ;
4. Une amélioration de la présence AWEX sur certains marchés émergents.

Dans cette optique, l'AWEX a réservé une enveloppe de 1.370.000 € pour les besoins du premier axe qui seront consommés complètement sur les exercices 2011 et 2012.

Le second axe a fait l'objet d'une réservation globale de 1.600.000 € dont les dépenses ont été effectuées ou prévues sur les années 2009, 2010, 2011 et 2012. En outre, certaines actions sont poursuivies sur le fond de réserve 2008-2009. En voici le détail :

a) Le renfort de l'attractivité des Pays-Bas pour les investissements étrangers (400.000 € dépensés entre 2009 et 2011);
b) L'achat de bases de données pour la veille des investissements étrangers ainsi que pour la solvabilité des entreprises (35.000 € affectés dont 6.050 € dépensés) ;
c) Le développement des incubateurs en Chine et en Inde ainsi que des centres de services avant le PM2V (300.000 € affectés dont 238.260 € dépensés) ;
d) USA et Inde : le renforcement des équipes de prospection + projet Texas A&M (590.000 € affectés et dépensés) ;
e) Le renforcement des prescripteurs en France pour les Investissements étrangers (125.000 € affectés, un solde 47.650 € est prévu pour le second semestre 2012) ;
f) D'autres projets pour 150.000 € en faveur des entreprises.

Le troisième axe a fait l'objet d'une réservation d'une somme de 200.000 € pour renforcer la présence wallonne à l'Exposition Universelle de Shanghai (2010). Ce budget a été utilisé sur l'année 2010 à concurrence de 191.000 €.

Enfin, le quatrième axe a fait l'objet d'une réservation de 810.000 € et concerne les actions suivantes :

a) Renforcement des moyens de la SOFINEX (Fonds des pays émergents). Soit une somme de 340.000 € payée en 2009 ;
b) L'engagement par l'AWEX d'un expert en Finances Islamiques (convention qui court sur les années 2009-2011 pour un montant de 300.000 €). Cette action est prolongée pour les années 2011-2013 sur le boni 2008-2009;

c) La réédition de brochures pour la visibilité BRIC (170.000 €). La somme de 160.120 € a été dépensée en 2010.

Au 31.12.2011, il subsiste deux soldes disponibles sur ces enveloppes :
- Pour la motivation du personnel : 726.480 € ;
- En faveur des entreprises : 195.610 €.

L'utilisation de ces soldes est prévue pour 2012 pour la motivation du personnel et à cheval sur 2012 et 2013 pour les actions en faveur des entreprises.

Par ailleurs, en ses séances des 04 décembre 2009 et 30 avril 2010, le Conseil d'Administration de l'AWEX a chargé son Administrateur Général de proposer au Gouvernement de pouvoir affecter à un fonds de réserve un montant complémentaire de 4.710.000 € résultant des soldes des dotations régionales 2008 et 2009 (hors PM2.Vert), afin de prévoir la possibilité d'utiliser, sur une base pluriannuelle, ce montant pour des actions non récurrentes en faveur des entreprises. Ces propositions ont été approuvées par le Gouvernement Wallon le 30-09-2010.

Ce budget a été réservé pour les actions suivantes, pour les années 2011-2012-2013 :
- Expert finances islamiques (2011-2013) ;
- Réserve provisionnelle pour alimentation SOFINEX, Fonds des pays émergents ;
- Renforcement équipe de prospection USA et Inde (poursuite de l'action prévue au boni 2007 qui a épuisé son crédit initial) (2011-2013) ;
- Consultants actions Rotterdam et attractivité Pays-Bas (poursuite de l'action entamée sous le boni 2007) (2011-2013) ;
- PICCTRA (frais d'aménagement) (2012) ;
- Autres projets en cours (2012).

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de l'Exposition Internationale de Yeosu (Corée du Sud), une somme de 150.000 € est programmée en 2012 pour la tenue d'une opération de relations publiques en liaison avec la promotion de la candidature de Liège à l'Exposition Internationale de 2017. Une promotion sectorielle de la Wallonie sera également menée dans ce cadre.

II. DEPENSES

II.1. LISTE DES PROGRAMMES - TABLEAU SYNTHETIQUE

	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
Programme 1	Dépenses de ressources humaines	21 855
	Utilisation du Fonds de réserve 2007	0
Programme 2	Dépenses de fonctionnement – Section I	4 865
Programme 3	Dépenses relevant des missions statutaires de l'AWEX Créative Wallonia	33 105 269
	PM2.Vert	5 260
	Utilisation du Fonds de réserve	423
	Total dépenses Section I	**65 777**

	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
Programme 2	Dépenses de fonctionnement – Section II	115
Programme 5	Transferts	198
	PM2.Vert	2 795
	Utilisation du Fonds de réserve	1 102
	Total dépenses Section II	**4 210**

	Total dépenses	69 987

II. 2. TABLEAU DES DEPENSES

PROGRAMME 1
DEPENSES DE RESSOURCES HUMAINES

Articles	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
11.10	Rémunérations et allocations du personnel	17 727
11.40	Administrateurs	27
11.50	Assurances du personnel	234
11.60	Chèques repas	239
11.70	Intervention de l'employeur dans les frais de transport en commun	230
11.80	Masse d'habillement	180
11.90	Réseau à l'étranger – dépenses spécifiques	2 953
12.10	Formation du personnel	111
12.30	Frais de déplacement	45
12.50	Cotisation à l'ASBL Service public de Médecine du Travail	10
12.60	Cotisation MEDEX	1
33.10	Subvention à l'ASBL Service social des services du Gouvernement Wallon	98
	TOTAL	**21 855**

Art. 11.10. – Rémunération et allocations du personnel

- ✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 02 avril 1998 créant l'Agence Wallonne à l'Exportation, modifié par le décret du 1er avril 2004 ;
  - Législation sociale
- ✓ Montant du crédit proposé 17 727 milliers d'euro

Cette allocation a précédemment fait l'objet d'une prise en charge partielle du Fonds de réserve. Cette enveloppe a été épuisée fin 2012.

- Ce crédit est destiné à couvrir la charge des rémunérations et allocations payées aux agents définitifs et contractuels de l'Agence.
- Liquidation trésorerie : mensuelle.

L'effectif total de la branche Commerce extérieur au 31 août 2012 s'élève à 373,45 unités ETP réparties comme suit :

- 95,2 agents statutaires;
- 278,25 agents contractuels, dont :
  - 92,15 agents contractuels travaillant en Belgique;
  - 47 attachés économiques et commerciaux sous contrat de droit belge;
  - 16 secrétaires commerciaux sous contrat de droit belge;
  - 3 assistants de secrétariat sous contrat de droit belge;
  - 116,10 agents sous contrat de droit local (secrétaires commerciaux et assistants);
  - 3 agents engagés dans le cadre du Plan Marshall (Explort) ;
  - 1 agent engagé dans le cadre de l'Observatoire des Tendances.

Les rémunérations de ces agents sont imputées sur l'article 11.10., à l'exception de celles des agents engagés dans le cadre du Plan Marshall (Explort) qui sont à charge de l'article 12.11. du programme 3 et de celles des agents sous contrat de droit local (secrétaires commerciaux et assistants) qui sont à charge de l'article 12.91 du programme 3 (Réseau à l'étranger).

Par ailleurs, compte tenu de l'adoption d'un nouveau cadre de l'AWEX par le Gouvernement Wallon, le personnel statutaire peut bénéficier de l'octroi de promotion et de fonctions supérieures et le personnel contractuel de valorisation barémique (559.000 €).

A. Salaires proprement dits :
- Rémunérations suivant les barèmes
- Autres éléments de la rémunération :
  - Allocation de foyer ou de résidence
  - Pécule de vacances
  - Allocation de fin d'année
  - Autres allocations :
    - Fonctions supérieures : allocation accordée aux agents qui exercent des fonctions supérieures et bénéficient dans ce cadre, de l'échelle de traitement correspondant à l'emploi sur lequel lesdites fonctions sont exercées ;
    - Heures supplémentaires : cette allocation est accordée pour prestations à titre exceptionnel de : 1/1850ème de la rémunération globale annuelle pour toute heure de prestation supplémentaire prestée par des agents de niveaux 2+, 2, 3 et 4 ;
    - Lauréats d'un concours d'accession : allocation forfaitaire annuelle accordée à l'agent lauréat d'un concours d'accession aux niveaux 3, 2 ou 1 qui, à l'expiration de deux ans à dater du procès-verbal de clôture de ce concours, n'a pas été nommé au grade pour lequel il a concouru ;
    - Allocations pour connaissance de langues : allocation correspondant à 10 % du traitement brut accordée aux AEC qui ont fourni la preuve de la connaissance approfondie d'au moins une langue autre que le français, le néerlandais, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le portugais. Cette allocation est accordée aux agents affectés dans un poste où la connaissance de cette langue est nécessaire à leur activité professionnelle ;
    - Allocations pour connaissance de langues nationales : les agents répondant aux conditions fixées par l'AGW du 7 juin 2007 perçoivent une allocation annuelle de 350 € (non indexée) quel que soit leur niveau ;
    - Prime de bilinguisme : allocation de 24,79 € pour les agents de niveau 1 et de 12,40 € pour les agents des autres niveaux. Cette prime est applicable à la Région. Liquidation mensuelle intégrée au traitement ;
    - Indemnité pour l'utilisation d'une bicyclette : indemnité accordée dans le cadre de l'intervention de l'employeur dans les frais de transport « domicile – lieu de travail ». Cette indemnité de 0,15 €/km parcouru en vélo est soumise à l'index. Liquidation sur base d'une déclaration de créance introduite au service du personnel ;
    - Allocation et indemnités forfaitaires spécifiques aux chauffeurs : l'allocation forfaitaire non indexée est de 272,19 € par mois et l'indemnité forfaitaire non indexée est de 206,50 € par mois. Il s'agit donc d'un « droit acquis » par les agents ex-OBCE et n'est pas applicable aux autres agents de la Région. Elles compensent et remplacent les heures supplémentaires, frais de séjour, chèque-repas perçus par les chauffeurs de la Région. Liquidation mensuelle intégrée au traitement ;
    - Primes pour frais de représentation : destinées à couvrir les dépenses auxquelles le personnel de direction doit faire face. Elles ont fait l'objet d'un ruling fiscal préalable, et sont notamment liées aux éléments suivants :
      - Nécessité de disposer d'un espace de travail aménagé à domicile (+ petits frais de bureau) ;
      - Frais de communication (ligne ADSL, fax,…) ;

- Frais de représentation sensu stricto (participation à des évènements économiques ou socioculturels, participation à des visites officielles, présence obligatoire à des réceptions, relations publiques, contacts en Belgique ou à l'étranger dans le cadre de la gestion du réseau, tenue de séminaires, représentation de l'AWEX dans le cadre de salons internationaux,…) ;
- Frais divers de minime importance (horodateurs, parking, car-wash, taxi, publications sans factures,…).

B. Cotisations sociales :
- Cotisations patronales O.N.S.S.
- Cotisations patronales O.S.S.O.M.

C. Autres charges sociales de l'employeur :
- Allocations familiales :
  - Agents statutaires et contractuels en Belgique :
    La charge budgétaire 2013 a été estimée sur base de la situation actuelle et en tenant compte des changements liés à l'âge des enfants bénéficiaires
  - Attachés économiques et commerciaux :
    En sa séance du 10 juin 1999, le Gouvernement Wallon a adopté un arrêté qui instaure l'octroi d'allocations familiales supplémentaires dans les conditions identiques à celles qui prévalent pour les agents des postes diplomatiques de l'Etat fédéral (allocations triples).
- Allocations de naissance et primes d'adoption ;
- Frais funéraires.

Les récentes modifications du Code de la fonction publique wallonne reprises dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 27 mars 2009 vont induire des promotions directement liées à l'ancienneté dès lors que les quotas des emplois de promotion ont été supprimés. Ces mesures sont partiellement applicables au personnel contractuel.

Art. 11.40. – Administrateurs

- ✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 02 avril 1998 créant l'Agence Wallonne à l'Exportation ;
  - Loi du 13 juillet 2005 instaurant une cotisation annuelle à charge de certains organismes

- ✓ Montant du crédit proposé 27 milliers d'euro

  - Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 11.41 et 11.42** ci-dessous.
  - Liquidation trésorerie : trimestrielle.

Art. 11.41. – Jetons de présence

- ✓ Montant du crédit proposé 19 milliers d'euro

  - Ce crédit est destiné à payer le montant des indemnités et jetons de présence des membres du Conseil d'Administration en exécution de la décision du Gouvernement Wallon du 25 juin 1998, à savoir :
    - 74,4 € de jeton de présence par séance à tous les membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux personnes invitées, à l'exception du personnel de l'AWEX et des fonctionnaires généraux ;
    - 223,1 € d'indemnité mensuelle au Président du Conseil d'Administration ;
    - 111,6 € d'indemnité mensuelle au Vice-Président du Conseil d'Administration ;

- 111,6 € d'indemnité mensuelle aux Commissaires du Gouvernement.

Art. 11.42. – Assurance « responsabilité civile » et « accident corporel »

✓ Montant du crédit proposé 8 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à contracter une assurance pour couvrir d'éventuels accidents corporels dont seraient victimes les administrateurs de l'Agence dans l'exercice de leur mandat.

Art. 11.50. – Assurances du personnel

✓ Montant du crédit proposé 234 milliers d'euro

- Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 11.51, 11.52** et **11.53** ci-dessous.

Art. 11.51. – Responsabilité civile

✓ Montant du crédit proposé 9 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir la responsabilité civile pouvant incomber à l'AWEX à la suite de dommages causés à des tiers et résultant de l'activité d'un quelconque service.

Art. 11.52. – Accident du travail

✓ Montant du crédit proposé 100 milliers d'euro

- Ce crédit prend en charge :
  - Accidents du travail des agents en Belgique
  - Accidents corporels voyages à l'étranger

Art. 11.53. – Assurance Groupe

✓ Montant du crédit proposé 125 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les engagements pris en matière d'assurance groupe par l'OBCE et WBI à l'égard de certains membres de leur personnel transférés à l'AWEX.

Art. 11.60. – Chèques-repas

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
- Arrêté ministériel du 13 décembre 1995 relatif aux titres-repas octroyés aux membres du personnel des Services du Gouvernement ainsi qu'aux Cabinets des Ministres du Gouvernement ;

✓ Montant du crédit proposé 239 milliers d'euro

Cette allocation a précédemment fait l'objet d'une prise en charge partielle du Fonds de réserve. Cette enveloppe a été épuisée fin 2012.

- Ce crédit est destiné à couvrir la part de l'employeur dans le coût des chèques-repas. L'Agence rembourse à la société émettrice le montant correspondant à la valeur faciale des chèques-repas distribués aux agents. Les chèques-repas ne sont distribués aux agents que par journée de travail effectivement prestée.

Les jours de congés, de récupération ou de maladie ne donnent pas droit à l'octroi de chèques-repas.
Si l'on reporte le coût global facturé à l'Agence par la société émettrice (hormis les frais d'administration) au nombre moyen d'agents, on observe que le montant mensuel moyen perçu par un agent est de 105,6 € (16 chèques-repas x 6,60 €).

Une somme de 20.000 € est prévue, entre autres, pour l'octroi d'« éco-chèques » et de « chèques sport-culture ». Suite à une décision prise en Comité de concertation de base le 25 novembre 2010, ce montant a été réservé pour l'octroi d'éco-chèques (montant maximum annuel : 250 €/agent) et de chèques culture (montant maximum annuel : 100 €/agent). L'obtention de ces chèques est liée à un traitement de référence fixé par l'ONSS. Ce montant correspond au salaire mensuel brut de l'agent qui ne peut dépasser 2.333,58 €. Le montant maximum autorisé par agent, soit 250 + 100 = 350 €, est proratisé en fonction des prestations réelles des agents. Au 31.8.2012, 65 agents de l'AWEX ont bénéficié de cet avantage.

Art. 11.70. – Intervention de l'employeur dans les frais de transport en commun

- ✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Convention conclue entre la SNCB et l'AWEX concernant la délivrance de cartes de transport en commun diminuée de la part patronale ;

- ✓ Montant du crédit proposé 230 milliers d'euro

  - Ce crédit est destiné à couvrir totalement les charges supportées par les agents statutaires et contractuels pour se rendre du domicile au lieu de travail à l'aide d'un transport en commun.

Art. 11.80. – Masse d'habillement

- ✓ Montant du crédit proposé 180 milliers d'euro

  - Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 11.81 et 11.82** ci-dessous.

Art. 11.81. – Tropiques

- ✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Arrêté royal du 12 août 1974 ;

- ✓ Montant du crédit proposé 1 millier d'euro

  - Ce crédit est destiné à payer une indemnité aux agents envoyés en mission dans les pays tropicaux. Les instructions générales relatives aux missions à l'étranger, résultant de l'A.R. du 12 août 1974, prévoient, sans distinction de grade, une indemnité d'équipement pour les agents envoyés en mission dans les pays tropicaux et dont le séjour sur place couvre au moins deux nuitées. Cette indemnité est plafonnée à 446,2 € par an.

Art. 11.82. – Masse d'habillement

- ✓ Montant du crédit proposé 179 milliers d'euro

Cette allocation a précédemment fait l'objet d'une prise en charge partielle du Fonds de réserve. Cette enveloppe a été épuisée fin 2012.

Une « masse d'habillement » est accordée à l'ensemble du personnel considérant que les compétences liées aux relations internationales génèrent de nombreuses tâches à caractère protocolaire.
Les échanges continuels avec les différentes institutions comme :

- Le SPF Affaires étrangères,
- Les Ambassades,
- Les partenaires internationaux,
- Les entreprises,
- Les Régions,
- L'Union Européenne,
- L'organisation des foires et salons en Belgique et à l'étranger,
- Les séminaires,
- Les « business days » en Belgique des attachés économiques et commerciaux,
- Etc.

font que le personnel, dans son ensemble, se doit de porter une tenue qui soit en phase avec l'image positive que l'Agence entretient depuis sa création.

Art. 11.90. – Réseau à l'étranger – Dépenses spécifiques

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 02 avril 1998 créant l'AWEX ;

✓ Montant du crédit proposé 2 953 milliers d'euro

  - Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 11.91 et 11.95** ci-dessous.
  - Liquidation trésorerie : non réglementée

Art. 11.91. – Indemnité de poste

✓ Montant du crédit proposé 2 710 milliers d'euro

  - Ce crédit est destiné à financer l'indemnité allouée aux AEC en poste en compensation des frais découlant de l'exercice de leur mission dans leur pays d'affectation. Elle est composée des éléments suivants :

    - L'indemnité de base qui est une indemnité forfaitaire destinée à couvrir les frais qui découlent :
      - Des changements d'affectation en raison desquels l'AEC est amené à déménager d'un poste à l'autre. Il s'agit de l'élément « mobilité » ;
      - De l'obligation de s'établir à l'étranger. Il s'agit de l'élément « affectation » du fait d'exercer, en poste, une fonction de représentation. Il s'agit ici de l'élément « représentation passive » dans lequel ne sont pas compris différents devoirs de représentation repris dans le budget de fonctionnement.

      Le montant de l'indemnité de base est égal à la somme des montants des éléments « mobilité », « affectation » et « représentation passive », multiplié d'abord par le coefficient du coût de la vie attribué au poste donné et majoré ensuite de 25 % pour les agents mariés ou cohabitants légaux ;
    - L'indemnité d'éloignement couvre les frais d'éloignement non couverts ou incomplètement couverts par l'indemnité de base, et ce en proportion de l'éloignement du poste par rapport à la Belgique ;

- L'indemnité de pénibilité : les postes sont classés par rang de pénibilité, qui sont au nombre de 7, le rang 1 étant caractérisé par le niveau de pénibilité le plus bas et le rang 7 par le niveau de pénibilité le plus élevé.

Adaptation : les montants de base font l'objet d'une adaptation à l'augmentation du coût de la vie en Belgique, chaque année, à partir du mois de juin. Le pourcentage d'ajustement est égal à la différence entre l'index des prix à la consommation/indice santé du mois de décembre de l'année précédente et l'index des prix à la consommation/indice santé du mois de décembre de l'année précédant celle-ci.

Art. 11.95. – Plan de santé expatriés

✓ Montant du crédit proposé 243 milliers d'euro

- Ce crédit vise à permettre la souscription d'une assurance complémentaire pour les membres du réseau à l'étranger. Cette assurance inclut notamment :
  - Le remboursement des frais médicaux normaux et raisonnables suite à une maladie ou à un accident et des frais de maternité de la personne assurée ;
  - Le paiement d'une indemnité en cas d'accident ;
  - Une couverture, jusqu'à un montant de 25.000 €, des frais de rapatriement.

En application de la réglementation des marchés publics, l'AWEX a procédé à la conclusion d'une police d'assurance en cette matière. Dans ce cadre, les conditions de la police ont été renégociées afin de dégager un meilleur équilibre entre le niveau de couverture et les coûts exposés par l'AWEX.

Art. 12.10. – Formation du personnel

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
- Contrat de gestion – article 5;

✓ Montant du crédit proposé 111 milliers d'euro

- Les agents de l'institution doivent connaître les meilleures conditions possibles pour réaliser leur mission et s'épanouir dans une culture de service public. L'AWEX veille tout particulièrement à appliquer une approche dynamique de la formation du personnel et de la valorisation des ressources humaines basée sur :
  - Le développement d'une politique globale efficace de recrutement sur base de profils nécessaires à son activité ;
  - La promotion et l'affectation du personnel fondée sur une gestion prévisionnelle des besoins et des ressources humaines ;
  - L'organisation et la validation des compétences des agents ;
  - L'accentuation de la recherche de profils spécifiques et techniques permettant notamment de mieux cibler les recrutements d'experts ;
  - Une attention particulière accordée à la maîtrise des langues étrangères.

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Art. 12.30. – Frais de déplacement

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
- Législation sociale;

✓ Montant du crédit proposé 45 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à financer les frais liés aux déplacements des agents. Ces frais sont constitués des éléments suivants :
  - Frais de parcours
  - Véhicule personnel : paiement de forfaits relatifs aux déplacements à destination de la Direction de la formation du SPW à Jambes et d'indemnités kilométriques résultant des missions effectuées en Belgique pour le compte de l'Agence au moyen d'un véhicule personnel ;
  - Transports en commun – réquisitoires : paiement à la SNCB des réquisitoires utilisés par les agents lors des missions effectuées pour le compte de l'Agence mais également lors des déplacements effectués pour se rendre aux formations ;
  - Frais de séjour : il s'agit du paiement d'une indemnité forfaitaire journalière lors des missions effectuées par les agents en Belgique pour le compte de l'Agence.

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Art. 12.50. – Cotisation à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone de Belgique

✓ Montant du crédit proposé 10 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les charges résultant de l'affiliation de l'AWEX au Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone (SPMT) en exécution de la convention signée le 1er mars 1999.

L'Agence est soumise, comme tout employeur, aux dispositions générales concernant l'hygiène au travail, ainsi que la sécurité et la santé des travailleurs. Du fait de leur fonction, certains agents sont plus que d'autres soumis à des risques. Aux termes du R.G.P.T., ils doivent être identifiés et suivis médicalement. Par ailleurs, tout employeur est tenu d'assurer, aux victimes d'accident ou d'indisposition, les secours immédiats et les soins d'urgence. L'affiliation au SPMT a pour but le respect de ces prescriptions.
Le tarif des prestations du SPMT est établi conformément aux minima fixés par les arrêtés ministériels annuels d'application de l'article 120 bis du R.G.P.T., sans aucun dépassement de ces minima.
Les sommes dues en application de ces tarifs font l'objet d'une facture provisionnelle payable par quart au début de chaque trimestre. Après clôture de l'exercice, une facture récapitulative est établie sur base des données réelles de l'exercice écoulé.

Art. 12.60. – Cotisation à l'administration de l'expertise médicale (MEDEX)

✓ Montant du crédit proposé 1 milliers d'euro

Le calcul de facturation des services du Medex a été modifié et a pris ses effets le 1er janvier 2012 (A.R. du 11/07/2011 modifiant l'A.R. du 27 avril 1981), seules les expertises prises en charges sont facturées mensuellement. Les différents types d'expertises sont :

- le contrôle des absences pour maladie (43,78€) ;
- expertises en matière des prestations réduites à la suite d'une maladie (43,78€);
- autorisations de séjour à l'étranger pendant un congé de maladie (43,78€);
- d'une mission d'expertise dans le cadre des accidents du travail (10,74€) ;
- d'une mission d'expertise dans le cadre des maladies professionnelles (43,78€);
- de l'organisation de la Commission des pensions (10,74€).

Art. 33.10. – Subvention à l'ASBL Service social des Services du Gouvernement Wallon

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Arrêté du Gouvernement Wallon du 16 juillet 1998

✓ Montant du crédit proposé 98 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à prendre en charge la subvention de l'Agence à l'ASBL Service social des Services du Gouvernement wallon. Le montant de cette subvention est calculé sur la base d'un montant forfaitaire par agent bénéficiaire potentiel (personnel en activité ou retraité). Cette quote-part permet aux agents de l'Agence d'être bénéficiaires des services rendus par ledit Service social. En exécution du protocole d'accord signé le 23 janvier 1999, cette subvention est payable par tranches de la façon suivante :
  - la première tranche couvrant 50% du montant total est liquidée en janvier ;
  - le deuxième tranche couvrant 25% du montant total est liquidée en mai ;
  - les 25 % restant sont liquidés en septembre.

  L'augmentation de ce budget est liée à la passation imminente d'un nouveau marché public par le SPW qui fixera la participation de l'Awex à environ 300 €/agent d'une part et au maintien du paiement des cotisations pour les agents de l'Awex partant à la retraite.

- Liquidation trésorerie : non réglementée

PROGRAMME 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – SECTION I

Articles	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
12.10	Achat de biens meubles non durables et de services	1 176
12.20	Frais d'aménagement et d'entretien des bâtiments	281
12.30	Location bâtiments et dépenses énergétiques	2 272
12.40	Leasing	337
12.50	Assurances	105
12.60	Honoraires	508
12.80	Taxes – contributions fiscales	186
	TOTAL	**4 865**

Art. 12.10. – Achat de biens meubles non durables et de services

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
- Législation sur les marchés publics

✓ Montant du crédit proposé 1 176 milliers d'euro

- Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 12.11 et 12.12** ci-dessous.
- Liquidation trésorerie : non réglementée

Art. 12.11. – Frais généraux, fournitures, informatique

✓ Montant du crédit proposé 996 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les postes suivants :
  - **Frais généraux et articles de promotion (595.000 €) :**
    - Frais de téléphone,
    - Frais d'expédition :
      - Frais d'envoi des périodiques (communication) dont le nombre de destinataires est en augmentation, tout comme le nombre de destinataires des publications domestiques en liaison avec l'accroissement des clients Renew ;
      - Frais B-Post, valise diplomatique, courriers express…
    - Dépenses de carburant et d'entretien des véhicules automobiles ;
    - Entretien et fournitures des photocopieurs ;
    - Frais bancaires ;
    - Location de mobilier lors de réceptions ;
    - Frais de représentation ;
    - Acquisition d'économat et petit matériel de foires ;
    - Cadeaux ;
    - Fournitures foires ;

  - **Informatique (401.000 €)**
    - Acquisition et maintenance des logiciels (287.000 €) :
      Entretien, maintenance et redevance de l'infrastructure (connectique, équipements et sécurité) :

- WAN (140.000 €) dont les performances ont été multipliées par 10
- LAN (15.000 €)
- Serveurs et imprimantes (26.000 €)
- Logiciels de sécurité : antivirus, antispam, firewall,… (26.000 €)

De maintenance applicative :

- ORACLE (22.000 €)
- Suite PIA (32.000 €)
- ACT (CRM pour les AEC) (12.000 €)

Divers (14.000 €)

- Consommables informatiques (23.000 €) :
  A réserver pour des commandes de consommables informatiques au sens strict du terme (CD, CD-Rom,…).
- Hébergement (91.000 €) :
  Les crédits englobent la totalité des frais inhérents aux services d'hébergement de tous les sites internet de l'AWEX, lesquels ont été mutualisés auprès de la société COLT.
  En 2013, l'AWEX prévoit dans le cadre de sa future politique de branding territorial, la mise en place d'un nouveau site portail international. Celui-ci devrait être actif dans une première version simplifiée en septembre 2013. Un autre applicatif impactera aussi de façon notable le budget d'hébergement : celui du SIRH (31.000 € - situation liée au mode locatif) qui justifie l'augmentation des crédits par rapport à 2012.

La mesure d'économie linéaire sur les frais généraux (hors contrats) est limitée en 2013, tenant compte de l'augmentation du prix du carburant.

Art. 12.12. – Information / Documentation

✓ Montant du crédit proposé 180 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les postes suivants :
  - Bibliothèque : monographies ;
  - Bibliothèque : périodiques ;
  - Bibliothèque : répertoires ;
  - Country Reports ;
  - CD-Rom ;
  - Connexions à des bases de données externes ;
  - Divers.

Art. 12.20. – Frais d'aménagement et d'entretien des bâtiments

✓ Montant du crédit proposé 281 milliers d'euro

- Ce crédit vise à couvrir les frais d'aménagement et d'entretien :
  - De l'Espace International Wallonie-Bruxelles I (175.000 €) ;
  - De l'Espace International Wallonie-Bruxelles II (45.000 €);
  - De l'entrepôt (1.000 €) ;
  - Des centres régionaux (60.000 €).

Art. 12.30. – Location bâtiments et dépenses énergétiques

✓ Montant du crédit proposé 2 272 milliers d'euro

- Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 12.31 et 12.32** ci-dessous.

Art. 12.31. – Loyers des bâtiments

✓ Montant du crédit proposé 2 147 milliers d'euro

Ce crédit se justifie de la manière suivante :

- En application de l'Accord de coopération entre la Communauté française de Belgique et la Région Wallonne relatif au rapprochement des administrations compétentes en matière de relations internationales, signé le 21 novembre 1996, les Gouvernements ont décidé d'implanter l'AWEX, la DRI et le CGRI (devenus WBI) dans un immeuble situé Place Sainctelette 2 à Bruxelles.
  Le 11 juin 1998, le Gouvernement approuvait le texte définitif du contrat d'emphytéose avec option d'achat. Le montant de la redevance annuelle, TVA comprise, a été fixé à 2.275.954 € (à indexer).
  La répartition de la charge budgétaire entre les 3 institutions a été effectuée en tenant compte des effectifs en place. Ainsi la part AWEX dans les coûts E.I.W.B. s'établira à partir de 2011 à 45 % soit 1.024.179 €. L'annuité est payée semestriellement (1.355.000 €)
- Compte tenu du transfert de membres de l'OBCE, il a été décidé d'acquérir un immeuble situé boulevard Baudouin 12 à Bruxelles dans le même cadre juridique que celui qui prévalu pour l'E.I.W.B., à savoir :
  - Bail emphytéotique d'une durée de 27 ans ;
  - Option d'achat au terme des 27 ans.
    La redevance annuelle pour l'ensemble des 3 organismes est fixée à 530.000 €, payable par versements semestriels. La part de l'AWEX s'élève à 45 % de ce montant, soit 238.000 € (à indexer) (EIWBII : 286.000 €)
- L'AWEX prend en charge les frais locatifs (245.000 €) relatifs aux bâtiments abritant le personnel de ses sièges régionaux, à savoir :
  - Liège (Vertbois) ;
  - Charleroi (rue A. Picard) ;
  - Libramont (Grand Rue) ;
  - Mons (rue du Chapitre) ;
  - Namur (rue Sergent Vrithoff) ;
  - Nivelles (Zoning Sud).
- Compte tenu de la vétusté de nos locaux d'archives situés Quai des Charbonnages, il s'est avéré nécessaire de louer de nouveau locaux situés rue Vandernoot, 43 à Bruxelles. Le loyer annuel est fixé à 15.600 € hors charges (21.000 €)
- Par ailleurs, les Gouvernements Wallon, de la Communauté Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles Capitale, ont décidé d'acquérir un bâtiment pour regrouper leurs agents en poste à Paris. La part de l'AWEX dans le loyer a été fixée à 23.3 % de 1.019.490 €, soit 240.000 € pour 2013 (non indexé).

Art. 12.32. – Dépenses énergétiques

✓ Montant du crédit proposé 125 milliers d'euro

- Ce crédit couvre les dépenses énergétiques (électricités, gaz, eau,…) relatives à l'occupation de :
  - L'EIWBI ;
  - L'EIWBII;
  - Centres régionaux.

Art. 12.40. – Leasing

✓ Montant du crédit proposé 337 milliers d'euro

- Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 12.41, 12.42, 12.43 et 12.44** ci-dessous.

Art. 12.41. – Informatique

✓ Montant du crédit proposé 108 milliers d'euro

- La demande de crédits correspond au trimestrialités (10>13 sur 16) du contrat portant sur le renouvellement du parc PC et serveurs, mais également sur le remplacement des routeurs réseau (switchs), actifs depuis 8 ans, et qui seront également financés selon une formule de leasing.

Art. 12.42. – Véhicules automobiles

✓ Montant du crédit proposé 135 milliers d'euro

Art. 12.43. – Photocopieurs

✓ Montant du crédit proposé 88 milliers d'euro

Art. 12.44. – Autres leasings

✓ Montant du crédit proposé 6 milliers d'euro

- Ce crédit vise à couvrir les autres contrats de leasing relatifs aux fax, machines à boissons, …

Art. 12.50. – Assurances

✓ Montant du crédit proposé 105 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les primes d'assurances à contracter par l'Agence pour les secteurs suivants :
  - Bâtiments,
  - Bagages,
  - Matériel informatique,
  - Œuvres d'art exposées dans les bâtiments,
  - Véhicules automobiles,
  - Stands à l'étranger.

Art. 12.60. – Honoraires

✓ Montant du crédit proposé 508 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir principalement les frais d'honoraires :
  - D'avocats pour les affaires relatives au personnel, du réviseur de l'Agence, de notaires, autres… (55.000 €),
  - D'experts et de consultants informatique (233.000 €) :
    Sont repris sous cette rubrique les frais liés aux conseils et aux services de paramétrage, développement et de maintenance évolutive des applicatifs de gestion, et subsidiairement, à la consultance spécialisée, éventuellement nécessaire à la maîtrise de l'infrastructure « réseau » :
    - Projet GRH 1 (volet administratif et pécuniaire) (40.000 €)
    - Projet GRH 2 (volet compétences et formations) (130.000 €)
    - Installation de nouveaux switchs (hors leasing des équipements) (12.000 €)
    - Projets comptables (51.000 €).
  - D'autres frais (220.000 €) tels que :
    - La gérance de l'immeuble ;
    - La maintenance des installations techniques ;
    - La surveillance et le gardiennage ;
    - La conception et la gestion du système de pointage (RH)

Art. 12.80. – Taxes et Contributions fiscales

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
- Législation fiscale

✓ Montant du crédit proposé 186 milliers d'euro

- Liquidation trésorerie : non réglementée
- Il s'agit de la part AWEX dans :
  - La taxe régionale à charge des propriétaires d'immeubles bâtis non affectés à la résidence ;
  - Le précompte immobilier ;

  pour les deux bâtiments dont l'AWEX est emphytéote à Bruxelles.

PROGRAMME 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – SECTION II

Articles	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
74.10	Achat de biens meubles durables	115
	TOTAL	**115**

Art. 74.10. – Achat de biens meubles durables

Art. 74.11. – Achat de biens meubles durables

✓ Montant du crédit proposé 115 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les postes repris ci-après :
  - **Acquisitions informatiques (équipements et nouvelles licences) (65.000€) :**
    Le crédit n'est plus que de 65.000 € car le paiement des licences W7 (étalé sur 3 ans) s'est clôturé en 2012, alors que les modalités d'installation d'un SIRH (2 projets) initialement prévues en mode d'acquisition ont été remplacées par une formule locative :
    - 50.000 € pour l'achat d'équipements divers comme imprimantes, PC portables et périphériques ;
    - 10.000 € pour l'acquisition d'un nouveau package de licence EPM ;
    - 5.000 € pour acquisitions de licences diverses.
  - **Acquisitions logistiques (50.000 €):**
    - Achat de copieurs, télécopieurs, appareillages de traitement de courrier ;
    - Achat de mobilier ;
    - Achat d'appareillages de communication et support d'information ;
    - Acquisition de matériels divers et accessoires de bureau ;
    - Installations téléphoniques ;

PROGRAMME 3

DEPENSES RELEVANT DES MISSIONS STATUTAIRES DE L'AWEX

Articles	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)	
12.10	Services aux entreprises	**10 778**	
	PM 2.Vert		**4 760**
	Créative Wallonia		**269**
12.20	Réalisation d'audits et de missions de consultance	**200**	
	PM 2.Vert		**500**
12.30	Conventions d'experts et de consultants	**118**	
12.40	Conventions de coopération en matière de formation et de soutien au commerce extérieur	**636**	
12.50	Actions des centres régionaux	**50**	
12.90	Réseau à l'étranger	**10 740**	
30.10	Subventions Région Wallonne	**10 470**	
30.30	Subventions programmes européens	**0**	
34.10	Opérateurs économiques	**95**	
34.30	Contributions diverses	**18**	
08.01	Utilisation du Fonds de réserve (branche commerce extérieur)		**423**
	Total crédits courants PM2.Vert Créative Wallonia Utilisation Fonds de réserve	**33 105**	**5 260** **269** **423**

Art. 12.10. – Actions en faveur des entreprises

- ✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 02 avril 1998 créant l'AWEX

- ✓ Montant du crédit proposé 15 807 milliers d'euro

  - Liquidation trésorerie : non réglementée
  - Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 12.11, PM 2.Vert, 12.12, 12.13, 12.14, 12.15, 12.16, 12.17 et 12.18** ci-dessous.

Art. 12.11. – Exécution du programme d'actions à l'étranger

- ✓ Montant du crédit proposé 8 083 milliers d'euros

Programme d'actions : 7.719.000 €

L'AWEX propose en 2013 aux exportateurs wallons la réalisation de 185 actions de promotion et de prospection commerciale, dont plus de 80% seront conduites par elle-même en tant que maître d'œuvre. Le programme d'actions 2013 couvre 25 secteurs d'activités différents et vise 75 pays. Ce large éventail d'actions en termes géographique et sectoriel procède d'une volonté claire : proposer à un maximum d'entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, nouvellement exportatrices ou aguerries à l'international, une offre de services la plus diversifiée possible. Et ainsi, selon le principe de service public universel, répondre aux besoins de chacun.

Ce programme d'actions est le résultat d'une concertation impliquant de nombreux partenaires à la fois à l'échelon régional et interrégional. Au niveau wallon, une réflexion permettant de dégager les arbitrages géographiques et sectoriels des actions a été menée avec les partenaires traditionnels de l'AWEX que sont les opérateurs économiques wallons : l'UWE, les fédérations sectorielles, les agences de développement économique, les chambres de commerce et d'industrie, les clusters et les pôles de compétitivité. Tous ces partenariats sont indispensables à la mise en œuvre de l'action de l'AWEX afin de renforcer l'efficacité et la cohérence globale de tout ce qui peut contribuer au succès des entreprises wallonnes à l'exportation.

A l'échelon interrégional, 35 actions seront menées l'année prochaine en collaboration avec les deux autres agences régionales de promotion du commerce extérieur : Flanders Investment & Trade (FIT) et Brussels Invest & Export (BIE). A titre d'exemple, il est prévu de réaliser 4 missions princières multisectorielles, co-organisées par les 3 Régions et l'Agence pour le Commerce Extérieur (ACE), qui se dérouleront en Thaïlande, aux Etats-Unis (côte ouest), en Inde et en Afrique du Sud-Angola.

L'approche géographique

Sur le plan géographique, l'AWEX, fidèle à sa mission fondamentale de diversification géographique des exportations wallonnes, continuera à stimuler en 2013 la promotion des ventes des entreprises au-delà de leurs sphères commerciales européennes traditionnelles vers les marchés dits à la grande exportation à fort potentiel de développement. En 2013, près de 68% du programme d'actions commerciales seront réalisés dans des régions situées à l'extérieur de l'UE15. La volonté d'amplifier la présence des firmes wallonnes sur des marchés plus lointains et difficiles se traduit par l'organisation de 32 actions dans les poids lourds de l'économie mondiale émergente que sont les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).

Toutefois, malgré leur caractère incontournable, le monde émergent ne s'arrête pas aux BRICS. Certaines autres économies présentent déjà toutes les caractéristiques de futurs BRICS. Il s'agit des pays qui sont maintenant qualifiés de « Prochains 12 » : l'Argentine, l'Egypte, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, le Mexique, le Nigeria, les Philippines, la Thaïlande, la Turquie, l'Ukraine et le Vietnam. Hétérogènes par la structure de leur économie, leur niveau de développement humain et la qualité de leur gouvernance, ils partagent néanmoins tous un fort potentiel de croissance. L'AWEX proposera en 2013 aux exportateurs wallons l'organisation de 16 actions en lien avec ces 12 marchés, dont certains intégreront possiblement le club des nouvelles puissances économiques.

Parmi les marchés à la grande exportation, une attention toute particulière sera portée à l'Extrême-Orient avec 42 actions (23% du programme) qui constituera encore l'année prochaine le premier pôle de croissance de l'économie mondiale. Depuis 5 ans, le nombre d'actions réalisées par l'AWEX sur les marchés d'Extrême-Orient a augmenté de plus de 60%. Le Proche et le Moyen-Orient sera la cible de 13 actions, tandis que les pays d'Afrique feront l'objet de 17 actions en 2013, dont 10 en Afrique du Nord. Les marchés d'Europe centrale et orientale, avec 23 actions prévues, seront également largement pris en considération. Quant à l'Amérique du Nord et l'Amérique latine, l'AWEX y proposera dans chacune de ces zones respectivement 13 actions aux entreprises wallonnes en 2013.

De plus, afin de rencontrer son objectif de prospection d'un nouveau marché par an, une mission exploratoire se déroulera l'année prochaine dans un pays où nous n'avons jamais amené collectivement des entreprises wallonnes : la Mongolie. La stratégie de l'AWEX sur le plan géographique est donc manifeste : elle va dans le sens d'une intensification de ses actions à la grande exportation hors des sphères commerciales habituelles européennes. Les marchés émergents représentent un facteur de croissance essentiel pour nos exportateurs en fournissant des perspectives de demande dynamique et en limitant leur dépendance commerciale vis-à-vis des grands pays voisins au sein de l'UE.

Enfin, l'AWEX poursuivra sa politique de promotion de la Wallonie dans certaines régions cibles, en 2013, il s'agit des régions du Sud et Sud-Est du Brésil.

L'approche sectorielle

Sur le plan sectoriel, l'AWEX, respectant sa philosophie de service universel, offre ses services d'aide à l'exportation aux firmes de toutes tailles et œuvrant dans tous les secteurs d'activités. Toutefois, en conformité avec la politique régionale de développement des clusters et des pôles de compétitivité, l'AWEX visera à renforcer en 2013 son approche sectorielle dans la prospection des marchés étrangers en encourageant des démarches internationales communes avec les regroupements sectoriels. A titre d'exemple, nous avons prévu l'année prochaine de réaliser 56 actions en collaboration avec les clusters et pôles de compétitivité wallons, soit 30% du programme, et cela, sans préjudice des actions mises en œuvre à destination des autres secteurs wallons.

Le programme d'actions 2013 couvre 25 branches d'activités différentes. En prenant en compte les activités couvertes par les pôles de compétitivité et les clusters wallons, l'AWEX restera très attentive à la promotion des créneaux à haute valeur technologique que sont les biotechnologies, les produits médico-pharmaceutiques, les additifs alimentaires, les technologies environnementales, les technologies énergétiques durables, les nouveaux matériaux, la mécatronique, les nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication, les équipements pour la sécurité et le contrôle et le matériel aéronautique et aérospatial. Regroupées, ces activités qui sont représentées par une nouvelle génération d'entreprises wallonnes innovantes et dynamiques, forment une catégorie dont le poids correspond à près de 40% du programme d'actions. Moins de 25% du plan d'actions de l'AWEX concernaient ces secteurs de pointe voilà cinq ans.

Reflétant les forces traditionnelles de l'économie wallonne, une part importante des actions sera également consacrée à la promotion des produits agroalimentaires (26 actions), des matériaux de construction (20 actions), des produits de l'édition en collaboration avec WBI (9 actions) et des biens d'équipement et d'ingénierie mécanique (8 actions). Dans le domaine agroalimentaire, un effort particulier sera mené pour soutenir les exportateurs wallons vers les marchés 'halal' par la participation de l'AWEX à 2 salons internationaux incontournables dédiés à ce segment qui recèle beaucoup de potentialités pour nos entreprises. Ces salons se dérouleront à Kuala Lumpur et Paris.

De façon générale, près de 80% des actions proposées aux entreprises wallonnes en 2013 posséderont une orientation sectorielle, renforçant ainsi la cohérence des opérations et la visibilité à l'étranger sur le potentiel du savoir-faire wallon. L'approche multisectorielle, qui est orientée à la baisse depuis quelques années, concernera 41 actions (22% du total), essentiellement dans les marchés plus difficiles à la grande exportation où la logique de concentration sectorielle est moins appropriée dans la prospection commerciale.

Wallonie Bruxelles Design Mode 364.000 €

Cet article couvre également les dépenses de Wallonie-Bruxelles Design/Mode (WBDM) qui réalisera, l'année prochaine, 10 actions de promotion dans le domaine du design et du stylisme, afin de valoriser à l'étranger le savoir-faire wallon de cette filière et de favoriser son adéquation à la demande internationale (364.000 €).

Pour rappel, conformément au Contrat d'Avenir pour la Wallonie et dans un contexte d'approche sectorielle, l'AWEX a décidé de développer la présentation de l'offre wallonne dans les secteurs du design et du stylisme (mode et accessoires) par la création d'une Agence Wallonie-Bruxelles Design/Mode/Autres Arts appliqués contemporains.

Les missions principales de cette structure d'appui pour la promotion et la valorisation à l'étranger du savoir-faire et des produits de la filière wallonne du design et du stylisme peuvent être résumées comme suit :

- Outils de promotion et de communication : site internet, réédition d'un CD-Rom sectoriel, publication d'un ouvrage sur le design graphique en Belgique ;
- Présence W-B avec stand dans les salons professionnels, expositions et journées de contacts à l'étranger ;
- Invitation en Belgique de décideurs et de journalistes étrangers dans les secteurs du design et stylisme ;

- Création d'évènements en W-B, en collaboration avec les professionnels du secteur ;
- Missions de prospection.

PM 2.Vert : Axe 2 – Soutien à l'exportation

✓ Montant du crédit proposé 3 360 milliers d'euro

Le soutien aux actions internationales de promotion et de prospection des 5 pôles de compétitivité existants est poursuivi et intensifié. L'appui au développement international du 6ème pôle dédié aux technologies environnementales est également assuré de la même manière. L'objectif de l'AWEX est de soutenir, en moyenne par an, au moins 120 démarches/projets à l'international des pôles.

Afin d'atteindre cet objectif, les mesures suivantes sont mise en œuvre par l'AWEX :

- Le soutien aux plans d'actions à l'exportation des pôles (financement d'un responsable export, actions de promotion et de communication internationale, participations à des missions et foires à l'étranger, invitations de prospects, recherches de partenariats internationaux, etc). Ces actions sont inscrites dans les conventions de financement des plans d'actions 2010-2014 que l'AWEX a passées avec chacun des pôles, lesquelles spécifient également que :
  - Au minimum 20 % des fonds versés par l'AWEX doivent être consacrés à la mise en place et à l'activité de postes ou de missions de représentation des pôles à l'étranger (les « ambassadeurs des pôles »). Les ambassadeurs représenteront les pôles dans les zones géographiques déterminées à l'étranger et auront comme mandat de promouvoir la visibilité du pôle et de développer un réseau stratégique de contacts et de collaboration avec les milieux d'affaires et scientifiques étrangers œuvrant dans les secteurs d'activités des pôles ;
  - Au minimum 10 % des fonds doivent être consacrés à l'engagement de jeunes (3 par pôle) destinés à assumer la promotion à l'étranger des domaines technologiques couverts par les pôles pour une période de 18 mois auprès d'un poste AWEX à l'étranger.
- La mise en place de 5 agents de liaison scientifiques (ALS) dans les pays prioritaires à fort potentiel dans les domaines de la R&D et de l'innovation technologique. Ils seront principalement chargés du développement de collaborations et de partenariats entre acteurs wallons et étrangers de la recherche (universités et centres de recherche), avec une attention particulière accordée aux pôles de compétitivité.

Art. 12.12. – Missions/actions diverses

✓ Montant du crédit proposé 113 milliers d'euro
✓ Créative Wallonia 269 milliers d'euro

Ce crédit est destiné à couvrir diverses missions à l'étranger qui n'ont pu être prévues dans le programme d'actions En ce qui concerne l'année 2013, il s'agit de :

- Créative Wallonia (2 missions confiées par le Gouvernement wallon) :
  - L'Observatoire des tendances (69.000 €)
  - La plateforme Wallonie-Chine (200.000 €)
- Missions de la cellule partenariats technologiques (35.000 €) :
  - TIE Global : première organisation sur l'entreprenariat au monde
  - Soutien à la plateforme WBI-AWEX sur l'innovation
  - Participation à la NBIA
- Veille économique (15.000 €)
- Inspections de postes : 23.000 €

- Autres missions (A.G., financements internationaux,…) 40.000 €

Par ailleurs, cet article sert également à couvrir les actions qui apparaissent en cours d'année et sert de réserve en fonction du niveau de prestige à donner aux missions.

Art. 12.13. – Programme « Jeunes »

✓ Montant du crédit proposé 975 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes :

1. **Budget AWEX (575.000 €) :**
   Intensification et développement des programmes de formation pratique et stages d'immersion économique et/ou linguistique à l'étranger, en ce compris les programmes liés à l'inter-culturalité. Ces programmes rencontrent à la fois la nécessité de renforcer les capacités linguistiques des jeunes couplées à la connaissance du monde de l'entreprise mais aussi l'intérêt pour les entreprises de disposer de l'apport de ces jeunes.
   - Stages : les bourses de stages Explort sont destinées à des étudiants et des demandeurs d'emplois, réalisant des études au bénéfice ou pas des sociétés wallonnes (études sectorielles, stages auprès de bureaux AEC,…) + frais de voyage, visas, vaccins,…
   - Campagne de communication : développement d'un concept et d'un visuel, production de banners, dépliants, fardes de presse, spot radio, pages web, insertions dans la presse, véhicule promotionnel,…
   - Locaux occupés à la Cité Internationale : ils sont mis à la disposition par l'ULg mais sont équipés (mobilier, matériel, informatique, téléphonie,…) par l'AWEX. D'autres frais de fonctionnement tels que les factures téléphoniques sont à charge de l'AWEX.
   - Matériel AEC : renforcement du matériel (informatique et éventuellement bureaux) des bureaux AEC, dans le but d'augmenter les possibilités d'accueil des stagiaires.
2. **PM 2.Vert – Axe 1 : Explort (400.000 €) :**
   Pour la période 2010-2014, l'objectif fixé par le Plan Marshall 2.Vert vise à permettre à 650 jeunes étudiants et demandeurs d'emplois supplémentaires, de bénéficier du soutien d'Explort pour la réalisation d'une immersion ou d'un stage à caractère commercial et économique à l'étranger, en ce compris les programmes liés à l'inter-culturalité.
   Dans le cadre du PM 2.Vert, les mesures du programme Explort sont optimalisées par l'adaptation des pays cibles, des partenariats, des publics visés et de la durée de l'immersion. Ces orientations prennent la forme d'un développement d'offres de stage « sur mesure » pour les étudiants, de l'augmentation du nombre de stages de court terme liés à la participation des entreprises à des foires internationales et du renforcement des synergies avec les pôles de compétitivité wallons et les réseaux d'entreprises.

   Les bénéficiaires du programme sont à la fois des étudiants de l'enseignement supérieur universitaire ou non en Communauté française (gestion-économie-marketing-commerce extérieur-langues) et des diplômés de l'enseignement supérieur inscrits comme demandeurs d'emploi bénéficiant d'une expérience probante dans le commerce international. Est considéré comme bénéficiaire tout étudiant recevant une bourse de stage pour la réalisation d'un séjour à l'étranger quelle que soit la formule choisie et tout demandeur d'emploi entamant un parcours Explort.

Art. 12.14. – Actions d'information et de promotion auprès des acteurs économiques wallons

✓ Montant du crédit proposé 421 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux actions d'information et de promotion auprès des acteurs économiques wallons :

  - AWEX Info (+ l'Exportateur) 22.000 €
    La demande de crédit s'élève à 22.000 Euros, somme identique par rapport à 2012. Ce montant englobe les frais d'écriture de L'Exportateur, qui continue à être inséré à l'AWEX INFO électronique. Les crédits anticipent une possible augmentation de ces frais d'auteur. Il est aussi à noter que l'AWEX a abandonné son outil de construction de l'AWEX INFO au profit d'un logiciel open source entièrement gratuit.
  - Programme d'actions 2013 32.000 €
    C'est une édition récurrente de l'AWEX. Les crédits demandés sont identiques à ceux de l'année précédente.
  - Rapport d'activités 2012 32.000 €
    C'est une édition récurrente de l'AWEX. Les crédits demandés sont identiques à ceux de l'année précédente.
  - Autres supports papier d'information aux entreprises 40.000 €
    Les crédits sollicités (soit 40.000 Euros), sont identiques à ceux de 2012 dans la mesure où la définition de nouvelles lignes graphiques pour la communication coporate de l'AWEX, à destination des entreprises wallonnes, continuera à induire la réédition de supports existants ou leur renouvellement. Ce sera d'autant plus vrai en 2013 que le marché public pour le branding territorial sera en cours d'exécution et qu'il aura des effets – ne serait-ce qu'indirects – sur les supports destinés au public domestique.
  - Site Internet awex.be et formulaires électroniques 30.000 €
    Les crédits demandés s'élèvent à 30.000 Euros (soit une somme identique à celle de 2012). Cette somme est surtout prévisionnelle et anticipe d'éventuelles opérations de maintenance sur ce site et sur ses formulaires électroniques.
  - Plan média domestique (presse et radios francophones) 170.000 €
    Les crédits alloués strictement au plan média domestique (170.000 Euros) ont été maintenus au niveau de l'an passé. Leur exploitation suivra la même logique que lors des précédents exercices : planification générale en début d'année, répartition presse/radios, ventilation entre les journaux d'information économiques et les supports des relais économiques wallons, présence assurée et plus ou moins paritaire au cours des 2 semestres.
  - Sponsoring 20.000 €
    Il s'agit d'un poste créé en 2008, doté d'un crédit de 20.000 Euros et ce, pour faire face aux nombreuses sollicitations en ce domaine. La politique restera extrêmement restrictive et maintiendra, comme condition absolue, l'intégration aux dossiers éventuellement retenus, d'une dimension claire de promotion internationale des entreprises à l'étranger ou de soutien à l'exportation.
  - Web TV 40.000 €
    L'expérience entamée en septembre 2007 s'est poursuivie avec succès depuis cette date. Un crédit de 40.000 Euros est sollicité pour rendre viable le développement de ce support totalement intégré au nouveau site www.awex.be. Le montant est identique à celui de 2012.
  - Stagiaires diplomates 10.000 €
    Chaque année, à la demande du SPF des Affaires étrangères, les trois régions accueillent, chacune, pendant une semaine la nouvelle session des stagiaires diplomates. L'objectif est de faire découvrir aux futurs représentants de la diplomatie belge des institutions économiques, scientifiques et culturelles ainsi qu'un panel

d'entreprises spécialement choisies pour leur caractère innovant. Une somme de 10.000 Euros est demandée pour couvrir les frais de ce stage.

- Divers 25.000 €
  En fonction de la consommation 2012, les crédits ont été maintenus à 25.000 euros et couvriront notamment l'une ou l'autre session de roadshow comme en 2012.

Art. 12.15. – Promotion de la Wallonie à l'étranger

- ✓ Montant du crédit proposé 1 386 milliers d'euros
- ✓ PM 2.Vert – Axe IV : soutien pour le positionnement de la Wallonie à l'international 1 000 milliers d'euros

- Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux actions de promotion et de visibilité de la Wallonie à l'étranger

  - Supports de promotion générale 130.000 €
    Les crédits demandés (130.000 Euros) sont identiques à ceux de 2012, car l'exercice 2013 verra la mise en œuvre de la démarche de branding territorial, qui, dans une phase initiale, génère par définition d'importants frais de production (axe 5.5. du Plan opérationnel). Il s'agit d'un dossier reporté de 2012, en raison du lancement préalable d'une consultance stratégique pour la définition du meilleur positionnement dudit branding de la Wallonie (2011-12). L'étalement des délais est aussi liée à la complexité des formalités d'approbation des phases administratives (impliquant directement le gouvernement wallon) et aux modalités de préparation et d'attribution du second marché portant sur la transcription communication des recommandations stratégiques.
  - CD-ROM de promotion sectorielle 15.000 €
    Les crédits sont diminués de moitié par rapport à ceux de l'exercice passé, dans la mesure où 2013 sera sans doute la dernière année au cours de laquelle de tels supports seront édités. Ils seront remplacés par des fiches thématiques qui renverront aux sites internet sectoriels.
  - Revue Wallonie-Bruxelles 55.000 €
    Les crédits alloués à l'édition de la revue Wallonie-Bruxelles résultent d'un partenariat avec WBI. La part de l'AWEX s'élève à 25% du montant total. Depuis 2010 les crédits demandés ont été réduits en raison de l'abandon des 2 éditions anglaises (remplacées par le WAB magazine), soit 4 éditions (en français) au lieu de 6. Ils seront encore en baisse à partir de 2013 (55.000 €), car le nombre d'exemplaires de la revue a été diminué courant 2012 ; l'essentiel de la diffusion se faisant à présent par voie électronique. L'impact est donc double : sur l'impression et le routage.
  - Plan média international – Campagne de visibilité 550.000 €
    (presse et télévision étrangères)
    L'allocation de 550.000 € est diminuée de 700.000 € par rapport à 2012. Cette situation est permise grâce à l'apport complémentaire des fonds Marshall au titre de visibilité internationale. Les deux sources conjuguées sont les bases de la future politique de branding territorial, car elle permet sa mise en œuvre dans les medias internationaux selon une triple approche : majors internationaux (The Economist, FT, BBC World et Euronews), thématique (Investissements étrangers et promotion des pôles de compétitivité) et géographique (marché prioritaire + BRIC).

    PM2.Vert : Il est demandé une enveloppe 1.000.000 € au titre de la visibilité internationale de la Wallonie. Cette demande s'inscrit dans le montant de 5 millions € prévu à l'axe 4D du Plan Marshall 2.vert, sur la période 2010-2014.
    Le montant demandé sera essentiellement affecté à l'essaimage du nouveau branding territorial.

- Actions de relations publiques liées à la région prioritaire 110.000 €
  (Nord-Este du Brésil)
  Les actions prévues en concertation, tant avec le service géographique que l'Attaché économique et commercial concerné, sont un ou plusieurs accueils de journalistes et, surtout, l'invitation de prospects dans le cadre de deux opérations de relations publiques (GP de F1 à Francorchamps et une seconde à définir). Les secteurs seront en rapport avec un des pôles de compétitivité et/ou un secteur cible lié à ce marché. Les crédits demandés sont de 110.000 euros, soit 15% de moins que l'énnée précédente.
- Edition des trimestriels sur :
  L'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie 168.000 €
  Le budget (168.000 Euros) a dû être réadapté légèrement à la hausse. Il est aussi à souligner que les frais d'édition du périodique en néerlandais sont désormais répartis entre l'AWEX (58.000€), qui reste contributeur majoritaire, WBI, WBT et l'APAQ-W.
- Grands événements 30.000 €
  Il s'agit de prévoir, à hauteur de 30.000 €, d'éventuelles sollicitations dans le cadre des préparatifs de Mons 2015, capitale européenne de la culture, et de Liège 2017, si cette ville est désignée hôte de l'Exposition internationale de 2017.
- Contribution AWEX dans production émissions TV 200.000 €
  - Aide à la production de l'émission « Ce n'est pas le bout du monde »
    Il s'agit d'une intervention de l'AWEX pour la co-production (en partenariat avec WBI et APEFE) d'une émission télévisée centrée sur les activités internationales des acteurs économiques, scientifiques et culturels de Wallonie-Bruxelles. Cette émission est diffusée sur la chaîne internationale francophone TV5. Les crédits sollicités sont de 200.000 euros.
    S'agissant de la production de l'émission Les Belges du bout du monde, l'AWEX a décidé de ne plus renouveler son aide, soit une économie de 20.000€ par rapport à 2012.
- Sites Internet à vocation internationale 50.000 €
  (portail wallonia-international.be)
  Les crédits s'élèvent à 50.000 Euros, soit le double de 2012. Cette augmentation exceptionnelle est liée à la nécessaire refonte du portail international, dans le cadre la nouvelle politique de branding territorial.
- Magasine en langue anglaise WAB (Wallonia & Brussels) 63.000 €
  Lancé en juin 2009, ce trimestriel en langue anglaise résulte de la fusion des deux éditions annuelles anglaises de la revue W+B et des trois éditions du CROSSOVER édité par l'AWEX. Ce magazine de 32 pages cible un public anglophone installé tant en Belgique qu'à l'étranger. Il est cofinancé à part égale par l'AWEX et WBI. Les crédits de production s'élèvent à 63.000 Euros pour l'AWEX. Ils ont subi une augmentation en raison de la relance du marché public.

- Divers 15.000 €

Art. 12.16. – Bases de données *(Alimentation de la base de données RENEW)*

✓ Montant du crédit proposé 20 milliers d'euro

- La demande de crédit s'élève à 20.000 Euros et est identique à l'année passée. Ce dossier est en relation avec le souci de l'AWEX d'identifier de nouveaux clients dans la foulée des roadshows (cfr axe 2.1 du Plan opérationnel). Un des moyens à mettre en œuvre sera la collaboration avec des bases de données extérieures, comme COFACE BELGIUM.

Art. 12.17. – Grand Prix Wallonie à l'Exportation

✓ Montant du crédit proposé : 0 milliers d'euro

Art. 12.18. – Incubateurs et Welcome Offices

✓ Montant du crédit proposé : 180 milliers d'euro

- Ce crédit, qui a été adapté en fonction du réalisé de l'année 2011 (188.000 €), est destiné à mettre à disposition de représentants d'entreprises établies en Wallonie, un bureau disposant de services professionnels (accueil/secrétariat, assistance marketing, conseils juridiques, networking, etc) et ce à des conditions avantageuses. Pour en bénéficier, l'entreprise doit être établie en Région wallonne et démontrer un intérêt réel pour le marché concerné. Chaque entreprise disposera d'un bureau meublé et équipé sur le plan informatique et notamment des services suivants :
  - Services gratuits : réception-accueil/voice mail, salle de réunion
  - Service à coût réduit : conseil juridique, assistance marketing spécialisée, stagiaires. L'entreprise s'engage à déléguer un représentant dûment mandaté qui séjournera sur place pendant toute la période de référence (3 mois).

  Chaque entreprise bénéficiera également de l'appui du bureau commercial de l'AWEx (Networking, assistance générale) moyennant une contribution financière.
  Le premier projet, opérationnel depuis octobre 1999 dans la Silicon Valley **à San Jose** en Californie, a permis de confirmer l'opportunité d'une telle démarche (secteur TIC). Une initiative similaire a démarré mi-2002 dans le domaine des biotechnologies, l'un des clusters remarquables de la Région Wallonne, avec le Centre Port of Technology à **Philadelphie** qui met à disposition des PME wallonnes une pépinière d'entreprises spécialisées dans les sciences du vivant à des conditions financières intéressantes.
  Le projet s'est poursuivi avec la création d'incubateurs au **Texas** (College Station Texas A&M), à **Montréal** (multisectoriel techno) et à **Hong Kong**.

  Ce type de service, mais sans spécialisation sectorielle particulière (Welcome Office), a également été implanté à Abidjan, Aix-la-Chapelle, Almaty, Amman, Bratislava, Bucarest, Canton, Damas, Dubaï, Johannesbourg, Kiev, Kuala Lumpur, Manille, Milan, Prague, Riga, San Francisco, Santiago, Sao Paulo, Sofia, Sydney, Tachkent, Tunis et Varsovie.

Art. 12.20. – Réalisation d'audits et de missions de consultance pour les entreprises

✓ Montant du crédit proposé 200 milliers d'euro

- PM2 Vert - Axe IV pour le soutien au partenariat et de sous-traitance d'entreprises wallonnes de haut niveau 500 milliers d'euros

  L'AWEX organisera un point de contact relié à un réseau d'expertises pouvant assister les entreprises wallonnes concernées dans la préparation ou l'extension de telles actions. Dans un but de simplification, l'assistance prendra la forme d'un chèque coaching partenariat de 5.000 €, correspondant à 5 jours d'expertise (stratégique, technologique, industrielle ou juridique) en support à la conclusion de partenariats.

- Le crédit ordinaire se décompose comme suit :
  - Audits S.D.E.
    L'objectif est de favoriser la mise à disposition de spécialistes extérieurs agréés par l'AWEX, susceptibles d'apporter leurs services aux entrepreneurs wallons pour la réalisation d'études axées sur l'adaptation du design des produits (programme S.D.E.). Les honoraires sont actualisés aux montants de 750 €/jour.

- Mise à disposition d'experts en stratégie à l'exportation (programme E.S.E.-T.P.E.)
  Ce programme vise à soutenir les T.P.E. wallonnes dans la mise au point d'un plan stratégique à l'exportation par la mise à disposition d'un expert en commerce extérieur.
  Les entreprises bénéficiaires sont productrices de biens et de services, situées en Wallonie, occupant moins de 20 personnes (soit la définition de la T.P.E.), ne possédant pas de structure d'exportation opérationnelle, ayant démarré récemment une activité à l'exportation ou faisant preuve d'une motivation à exporter.
  L'AWEX établit une convention avec l'entreprise sélectionnée et l'expert affecté à la mission.
  Les honoraires journaliers (avec un maximum de 5 jours) sont harmonisés sur les honoraires des audits.
  Le coût de la mission est entièrement à charge de l'AWEX.

Art. 12.30. - Conventions d'experts/Rémunérations d'experts et de consultants

✓ Montant du crédit proposé : 118 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à :
  - Adaptation des outils de base de données pour les entreprises : 100.000 € :
    - Adaptation du système de diffusion électronique de l'information et élargissement des services accessibles en mode sécurisé (RENEW) ;
    - Maintenance de l'outil de gestion en workflow des incitants financiers.
  - Audits de suivi ISO : 4.000 € ;
  - Networking pour recherche projets européens : 14.000 €.

Art. 12.40. - Conventions de coopération en matière de formation et de soutien au commerce extérieur

✓ Montant du crédit proposé : 636 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné :

  - Aux formations linguistiques et coaching en communication externe (275 milliers d'euros) :
    Afin de renforcer le multilinguisme des exportateurs wallons, l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers poursuit en 2013 sa politique d'encouragement des formations linguistiques, tant les immersions linguistiques que les formations intensives courtes.
    Ces formations sont destinées aux cadres et employés du service commercial des petites et moyennes entreprises établies en Région Wallonne (à l'exclusion des sociétés de pure commercialisation).
    L'AWEX prend en charge la moitié des droits d'inscription des cadres et employés inscrits à des immersions linguistiques pour les langues néerlandaise, allemande, anglaise, espagnole, italienne, portugaise, russe, chinoise et arabe, pour deux semaines de cours par entreprise et par année.
    Par ailleurs, l'AWEX organise aussi des modules intensifs courts en anglais, allemand et néerlandais. L'objectif de ceux-ci est de renforcer les compétences et le potentiel de confiance des collaborateurs des entreprises exportatrices. Quatre sessions de formation intensive sont programmées en 2013 dans chacune des langues, avec l'objectif de former 200 personnes par an.

Enfin, l'AWEX soutient un programme de coaching en communication dont l'objectif est d'une part, d'identifier les efforts à mener par l'entreprise afin d'améliorer sa présentation au contact des prospects étrangers, et d'autre part, d'adapter et d'affiner sa stratégie de communication.

- Collaboration avec la Société de promotion économique pour l'Est de la Belgique (WFG) (200 milliers d'euros)
  En vertu de l'article 7 de l'accord de coopération du 26 novembre 1998 (M.B. 21.08.1999), la Région Wallonne et la Communauté Germanophone collaborent étroitement en vue de valoriser les rôles « relais » et « passerelle » que peut jouer la Région Germanophone dans l'approche du marché allemand ainsi que pour une meilleure connaissance interculturelle réciproque au bénéfice des entreprises wallonnes.
  Cet accord de coopération est exécuté au travers d'une collaboration contractuelle avec la WFG (Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgiens VoG) portant sur la promotion des exportations wallonnes sur le territoire allemand, les actions de proximité en Communauté Germanophone et l'attraction des investissements en Région Wallonne originaires des pays germanophones (Allemagne, Autriche et Suisse).

- Cité Internationale(projet d'accord-programme impliquant WBI, l'APEFE, Creative Wallonia, l'IFAPME, le FOREm et l'ULg, (161.000 €) répartis ainsi :

  - 64.000 € : approche interculturelle de marchés
  - 37.000 € : Arab Academy
  - 15.000 € : Open Explort, avec l'IFAPME
  - 45.000 € : coordination des programmes

Art. 12.50. – Actions des centres régionaux

✓ Montant du crédit proposé : 50 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les actions des Centres régionaux, à savoir :
  - l'organisation de séminaires de présentation des services de l'AWEX;
  - l'organisation de séminaires sur des marchés étrangers dont notamment les marchés prioritaires;
  - l'accompagnement de délégations étrangères, fonctionnaires, diplomates, …
  - la participation aux foires et salons ainsi que l'organisation de stands de présentation;
  - l'accompagnement des attachés économiques et commerciaux en Business Days dans les entreprises;
  - la participation à des colloques sur le commerce extérieur.

Art. 12.90. - Réseau à l'étranger

✓ Montant du crédit proposé : 10 740 milliers d'euro

Art. 12.91. - Fonctionnement

✓ Montant du crédit proposé : 10 740 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les frais de :
  - fonctionnement
  - retours en Business Days
  - retours en congé

- frais de scolarité
- aménagement
- documentation
- leasing
- patrimoine mobilier
- des postes à l'étranger.
- Celui-ci sert à la couverture des frais inhérents au fonctionnement du bureau :
- location des bureaux ;
- logement de l'AEC ;
- frais de personnel (salaires assistants) ;
- frais liés à l'AEC (indemnité de représentation, déplacements juridiction, subsistance et hôtellerie) ;
- frais liés au retour en audience et congé ;
- frais liés au bureau (téléphonie, frais postaux, fournitures et petit matériel de bureau, entretien…) ;
- des aménagements/déménagements de nouveaux bureaux de représentation dans le cadre de dossiers en cours au niveau fédéral ;
- des déménagements liés aux mutations ;
- des commissions d'agences immobilières, des cautions locatives pour des bureaux situés en dehors des postes consulaires et diplomatiques ;
- la création de sites internet des postes ;
- les bases de données spécifiques;
- les dépenses inhérentes à l'utilisation de la technique du leasing pour l'acquisition de matériel
- informatique, de reprographie et de téléphonie ;
- les dépenses d'investissements (achat de mobilier, matériel de bureau…)

  - Les dépenses de fonctionnement de la représentation commerciale wallonne se font par prélèvement sur ce budget de fonctionnement dans les limites budgétaires prévues.
  - Ces dépenses sont payées par les services centraux sur les comptes de fonctionnement des postes à l'étranger.

Art. 30.10. - Subventions Région wallonne

✓ Montant du crédit proposé : 10 470 milliers d'euro.

- Ce crédit est subdivisé en plusieurs articles :

Art. 30.11. - Secrétariats d'Intendance à l'Exportation (S.I.E.)

✓ Montant du crédit proposé : 200 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à soutenir les activités des 6 sièges des S.I.E. reconnus, dont la mission est d'épauler les entreprises qui le souhaitent, dans une série de tâches logistiques liées à l'exportation que n'assurent pas les Centres régionaux de l'AWEX. Dans ce cadre, une convention complémentaire a été passée avec chacun des S.I.E. afin de faciliter la réalisation de traductions techniques pour les P.M.E. dans un but d'exportation et cela, selon un forfait de départ pris en charge.

Art. 30.13. - Foires subsidiées

✓ Montant du crédit proposé : 3 950 milliers d'euro.

- Ce crédit est destiné à couvrir partiellement (à raison de 50 %) les frais suivants :
  - location d'une surface de stand, nu ou aménagé, lors de participations individuelles en leur nom d'entreprises wallonnes à des foires et salons internationaux à caractère professionnel à l'étranger (à raison de maximum 200 € par m² pour une surface éligible de 6 à 50 m²). Il s'agit de l'incitant Foires subsidiées "classique" reconduit d'année en année, en raison du succès de la formule;
  - location, d'aménagement et de gestion de stands, avec envoi sur place d'un délégué de l'entreprise lorsqu'il s'agit de la première participation d'une P.M.E. wallonne à un salon, foire ou exposition donnée à l'étranger, et pour des stands dont la surface éligible est de 6 à 50 m². Il s'agit du "Bonus P.M.E.", entré en vigueur au 1er mars 2002 dans le cadre de la réforme des Programmes incitatifs de l'AWEX. Le succès grandissant de cette mesure justifie également sa reconduction ;
  - invitation en Belgique par des entreprises wallonnes de prospects étrangers (maximum 3 délégués) lorsque l'entreprise wallonne invitante expose avec un stand propre à un salon en Belgique de statut professionnel et à vocation internationale, et que les invitations sont faites dans un but d'exportation au profit de cette entreprise wallonne. Il s'agit également d'un nouvel incitant "Invitations à des salons en Belgique" entré en vigueur au 1er mars 2002 dans le cadre de la réforme des Programmes incitatifs de l'AWEX.

Art. 30.15. - F.C.E.

✓ Montant du crédit proposé : 800 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à soutenir les activités menées à l'étranger par les fédérations et groupements professionnels.

Art. 30.16. – Formation

✓ Montant du crédit proposé : 100 milliers d'euro.

- Ce crédit est destiné à :
  - **Partenariat avec la Cité Internationale** : collaboration de l'AWEX dans d'éventuels nouveaux projets liés aux formations à l'international ;
  - **Programme d'accueil et de formation de stagiaires** : le projet vise la formation de stagiaires étrangers au sein d'entreprises et établissements wallons.
  - **Formation d'utilisateurs non-résidents** : ce programme couvre partiellement le coût de la formation (prestations + voyages et séjour) chez le fournisseur wallon et/ou le client utilisateur étranger, à l'utilisation et à la maintenance de biens d'équipement fournis.

Art. 30.17. - Portage PME

✓ Montant du crédit proposé : 5 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir partiellement les frais exposés par les P.M.E. recourant aux services des antennes commerciales dont disposent à l'étranger les grandes entreprises wallonnes exportatrices. L'intervention s'élève à 70 % maximum du coût des services facturés à la P.M.E.

Art. 30.18. - Partenariats économiques internationaux (P.E.I.)

✓ Montant du crédit proposé : 90 milliers d'euro.

- Ce crédit est destiné à développer des mécanismes d'intervention souple en vue de rencontrer de manière efficace et appropriée les besoins exprimés par des entreprises wallonnes souhaitant conclure des joint-ventures avec des sociétés étrangères situées en-dehors de l'Union européenne : intervention de l'AWEX : 50 % maximum des dépenses relatives à l'étude de faisabilité, à la préparation et au démarrage de partenariats.

Art. 30.19. – Bureaux collectifs de représentation (BCR)

✓ Montant du crédit proposé : 100 milliers d'euro.

Dans le cadre du Programme spécial de soutien au commerce extérieur de 1993, un incitant a été créé en vue de permettre aux PME, en s'alliant à un minimum de deux autres PME wallonnes, d'être représentées à l'étranger (hors Union européenne) via un « Bureau collectif de représentation ».
L'AWEX prend en charge, durant une année complète (éventuellement renouvelable), 70% des frais de fonctionnement du Bureau. Les frais sont remboursés à chacune des sociétés au prorata des parts prises par celle-ci dans le Bureau collectif.

Art. 30.20. – Assistance Prospection (APE)

✓ Montant du crédit proposé : 2 400 milliers d'euro.

Ce programme incitatif a remplacé l'incitant "Fonds du Commerce Extérieur (F.C.E.)" abrogé au 31 décembre 2001, en se conformant au Règlement de minimis européen en matière de commerce extérieur. Il permet de soutenir partiellement (maximum 50 %) les missions d'étude de marchés nouveaux situés en- dehors de l'Union européenne, mises sur pied par des entreprises wallonnes et impliquant nécessairement le déplacement de délégués de ces entreprises sur le(s) marché(s) considéré(s).

Ces missions d'étude peuvent se décliner sous la forme :

- de simples voyages de participation à des salons spécialisés, de démonstration ou mise à l'essai d'équipements;
- de mise en place d'un bureau permanent en vue d'une étude de marché de plus longue durée ;
- de la réalisation d'études de (pré)faisabilité de projets revêtant un caractère exceptionnel pour les entreprises wallonnes.

Art. 30.22 – Spécialistes en Commerce extérieur et en Design

✓ Montant du crédit proposé : 1 000 milliers d'euro.

- Ce crédit est destiné à :
    - Spécialistes en Commerce extérieur (SCE)

En fonction de l'analyse préalable par les services de l'AWEX de la demande de l'entreprise, une mission de consultance et d'accompagnement est confiée un expert agréé par l'AWEX selon deux formules :

- la mission visé la réalisation d'études axées sur la définition de stratégies à l'exportation et s'accomplit dans un délai d'un an, par tranche de 30 jours de prestation, renouvelable deux fois
- la mission se définit comme de l'intérim management au sein de l'entreprise pendant maximum 3 mois calendrier consécutifs. (Il s'agit d'une nouvelle modalité introduite par la réforme du 1er juillet 2003) pour prendre le relais de l'expérience pilote du programme « Un nouveau marché » menée en 2002.
- Intervention pour ces 2 types de mission : Prise en charge des honoraires (750 euro maximum/jour)
    - Du 1er au 30ème jour : 75 %
    - Du 31ème au 60ème jour : 50 %
    - Du 61ème au 90ème jour : 25 %

- Spécialistes en Design (SDE)
  Dans le cas du Programme SDE, le crédit est destiné à couvrir partiellement les prestations du deuxième expert chargé de la mission de plus longue durée (voir article 12.20 ci-dessus du Programme 3).

Art. 30.23. – Cartes de visite d'entreprises (CVE)

✓ Montant du crédit proposé : 1 600 milliers d'euro.

- Ce crédit est destiné à couvrir partiellement la réalisation de supports promotionnels de qualité (brochures, vidéogrammes, CD-ROM, CD Photos, sites Internet) :
    - 50 % maximum des coûts réels totaux de réalisation HTVA.
    - Plafonds d'intervention limités à :
        - 5.000 € pour les brochures.
        - 10.000 € pour les vidéogrammes, CD-ROM et sites Internet (un choix unique durant la période de validité).
        - 10.000 € pour les insertions publicitaires dans les revues professionnelles publiées à l'étranger.
    - Possibilité pour les vidéogrammes de trois compléments de 1.250 euro chacun 3 versions linguistiques supplémentaires.
    - Intervention(s) valide(s) 2 ans.

Art. 30.29. – Subventions diverses

✓ Montant du crédit proposé : 225 milliers d'euros.

- Ce crédit provisionnel couvre :

    - Des Partenariats avec les universités et les écoles supérieures
      A prendre en compte le programme de formation D.E.S. d'Ichec entreprises pour cadres et dirigeants de PME du Maghreb.
      Au vu des résultats positifs de l'exercice 2011-2012, la convention de collaboration entre l'AWEX et ICHEC-Entreprises a été reconduite pour un nouveau terme d'un an pour la période juillet 2012-juin 2013. Cette convention porte sur l'organisation avec cet établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un programme de formation structurée intitulé « Diplômes d'Etudes Spécialisées D.E.S. » qui s'adresse plus particulièrement aux cadres et dirigeants de PME-PMI des pays du Maghreb. Ce programme s'inscrit dans les préoccupations de l'AWEX de soutenir les initiatives qui favorisent les échanges commerciaux, l'établissement

de partenariats et le rapprochement culturel entre les entreprises wallonnes et les pays tiers.

- Conseillers en marketing – Cellule de Marketing international UWE
  Une nouvelle convention a été conclue pour les années 2012-2014.
  Il s'agit de développer la compétence des PME dans le domaine de l'exportation par la voie de constitution de grappes d'entreprises sur base de projets de développement de marchés. Chaque grappe, soutenue par la cellule de conseillers en marketing, est composée d'entreprises ayant des complémentarités par rapport à des marchés ou à des produits. Elle est parrainée par une grande entreprise expérimentée dans le domaine international et sera guidée par une approche commune d'études de marchés.
  L'action de la cellule répond incontestablement à un besoin existant au niveau des exportations wallonnes, besoin qui n'est, au stade actuel, pas complètement rencontré par l'AWEX vu son approche globale.
- Axe commerce extérieur « Entreprise Europe Network Wallonie » (EEN)
  Les cofinancements :
  - Commission européenne 45%,
  - AWEX 18%,
  - AST 18%,
  - le groupement 19%).

  Le cofinancement d'EEN Wallonie permet de soutenir un ensemble d'actions et de services de support à l'internationalisation des PME wallonnes via le partenariat. Ces actions et services sont proposés avec les outils et méthodologies spécifiques au réseau mis en place par la DG Entreprises au travers de l'agence EACI.
  Trois types de services sont mis en œuvre :
  - Relais de la CE vers les PME d'informations à caractère européen et des PME vers la CE des freins au Grand Marché identifiés (via contacts individuels, séminaires, enquêtes, …) ;
  - Organisation de contacts individuels entre entreprises wallonnes et étrangères identifiées et accompagnées par des partenaires du réseau, en Belgique ou à l'étranger, dans le cadre de salons internationaux (Pollutec, 3GSM, ..) ou de missions d'entreprises, en recherchant systématiquement la complémentarité et la synergie avec les moyens mis en œuvre par l'AWEX ou d'autres partenaires wallons (clusters, ..) dans le cadre de ces actions ;
  - Accompagnement individuel des PME wallonnes s'inscrivant dans une logique d'ouverture européenne et internationale (limitée à la zone de couverture EEN) et activant pour ce faire les outils et services du réseau.

Art. 34.10. – Opérateurs économiques

✓ Montant du crédit proposé : 95 milliers d'euro

- Suite à la réorganisation du système, les Régions participent à présent au côté du fédéral et selon la clé de répartitions de l'IPP, à la subsidiation des programmes d'actions annuels des Chambres de Commerce belges à l'étranger et organisations assimilées. Pour la Région wallonne, il s'agit de 14,35% d'un budget, en principe de 1.000.000 €, soit 143.000€. Toutefois, des régularisations d'acomptes peuvent réduire la prise en charge en fonction de la justification des dépenses.
  Un crédit provisionnel a donc été pris en fonction des dernières réalisations connues (2011) qui était de 105.000 €.

Art. 34.30. – Contributions diverses

- ✓ Montant du crédit proposé : 18 milliers d'euro

  - Ce crédit vise à couvrir :
    - les cotisations annuelles à des associations belges ou internationales. Une cotisation annuelle de l'AWEX à l'APEFE couvre sa responsabilité environnementale. L'AWEX a décidé de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre générée par les déplacements en avion des membres de son personnel. Cette contribution est consacrée aux opérations nécessaires liées à la maintenance et au développement de la ceinture verte de Nouakchott en Mauritanie (18.000 €) ;

PROGRAMME 5

TRANSFERTS

Articles	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
51.21	Transferts à la SOFINEX	**198**
	PM2.Vert	**2 795**
08.01	Utilisation du Fonds de réserve	**1 102**
	TOTAL	**4 095**

Art. 51.21 – Transferts à la SOFINEX

- ✓ Montant du crédit proposé 198 milliers d'euro
  - PM2.Vert – Axe IV : 2 795 milliers d'euro
  - Fonds de réserve 1 102 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à renforcer le soutien aux exportations via la SOFINEX par des transferts effectués dans le cadre d'une convention bipartite entre l'AWEX et la SOFINEX :

  - **La réalimentation de la Ligne Pays Emergents** :
    Dans le respect des règles internationales de l'arrangement OCDE, cet instrument consiste en un don de 35% de la valeur des biens et services wallons exportés. Le but de cet instrument est de permettre aux entreprises exportatrices wallonnes de présenter une offre plus attractive face à leurs concurrents étrangers qui bénéficient souvent d'un différentiel de taux de change favorable. La ligne Pays Emergents incite plus spécifiquement nos exportateurs wallons à se positionner sur des marchés à la grande exportation. Ces opérations commerciales étant d'un montant relativement important, elles permettent à nos entreprises wallonnes de bénéficier rapidement d'une vitrine dans les pays ciblés. Les moyens disponibles étant totalement engagés, il est nécessaire de réalimenter le fonds afin de continuer à soutenir nos entreprises.

  - **Au niveau du PM2.Vert : i**l s'agit de renforcer l'action de la SOFINEX, filiale commune à l'AWEX, à la SOWALFIN et à la SRIW, en développant les possibilités d'intervention financières en faveur des grandes entreprises et des PME wallonnes qui veulent s'implanter sur les marchés étrangers. Cette action se déploie au travers de financements directs, des lignes de crédit « bilatérales », du fonds « ¨Pays émergents », du programme « Trust funds » et de la participation des PME wallonnes à des fonds internationaux (haute technologie, finance islamique etc.…). L'objectif visé est de 300 entreprises bénéficiaires (60/an).

II. Branche Investissements étrangers

I. RECETTES

TABLEAU DES RECETTES

Section I – Opérations courantes

Article	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
06.01	Dotation de la Région Wallonne	**4 426**
	PM.2 Vert	**2 244**
16.01	Droits de participation	**160**
	Total recettes Section I.	**6 830**

Autres Moyens

Article	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
08.01	Utilisation solde fonds de réserve 2005 et 2007 (personnel motivé)	**0**
	Utilisation fonds de réserve 2006-2007-2008-2009 (entreprises) – solde reporté au 01-01-2013	**626**
	autres moyens	**626**

COMMENTAIRES PAR ARTICLE

Section I – Opérations courantes

Art. 06.01. Dotation de la Région Wallonne

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
- Décret du 02 avril 1998 créant l'Agence Wallonne à l'Exportation ;
- Contrat de gestion

✓ Montant du crédit proposé 4 426 milliers d'euro
Perception trésorerie : trimestrielle

✓ PM2 Vert 2 244 milliers d'euro

Art. 16.01. – Droits de participation

✓ Montant du crédit proposé : 160 milliers d'euro

Ce crédit concerne les inscriptions des entreprises et des organisations aux manifestations organisées par l'Agence (MIPIM, actions spécifiques sur Rotterdam).

Autres moyens

Ces moyens reprennent, pour information, le fonds de réserve résiduel non affecté à l'année 2012. C'est celui qui pourrait subsister au terme de l'année 2012 qui est engagé ou réservé pour les années ultérieures. Il s'agit du solde de l'enveloppe du boni 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009, soit 626.000 € (cf tableau ci-dessus).

Art. 08.01. – Fonds de réserve

✓ Montant du crédit proposé 626 milliers d'euro
Ce crédit sert de réceptacle

Article	Utilisation Fonds de réserve	Solde au 01-01-2012	Utilisation 2013 (budget 2013)	Solde au 01-01-2014
Fonds de réserve 2007-2008-2009		**626**	**626**	**0**
08.01	Renforcement équipe de prospection USA et Inde	350	350	0
08.01	Consultants action Rotterdam + attractivité NL	276	276	0
TOTAL		**626**	**626**	**0**

Les informations sur l'historique du fonds de réserve figurent dans le programme justificatif de la Branche Commerce extérieur (pages 4 – 7).

II. DEPENSES

II.1. LISTE DES PROGRAMMES - TABLEAU SYNTHETIQUE

	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
Programme 1	Dépenses de ressources humaines	2 044
	Utilisation du Fonds de réserve 2007	0
Programme 2	Dépenses de fonctionnement – Section I	627
Programme 3	Dépenses relevant des missions statutaires de l'AWEX	3 041
	PM 2.Vert	2 244
	Utilisation du Fonds de réserve	626
	Total Dépenses Section I	**8 582**

	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
Programme 2	Dépenses de fonctionnement	120
	Total Dépenses Section II	**120**

	Total dépenses	8 702

MISSIONS

Les missions décrétales de l'AWEX en matière d'investissements étrangers sont les suivantes :

- La promotion de la Région en tant que terre d'accueil pour les investisseurs étrangers, ce qui implique une importante action de communication pour faire connaître la Région.
- La prospection des candidats investisseurs. Celle-ci constitue la mission « en aval » de l'Agence; essentielle pour positionner la Région wallonne par rapport à d'autres régions naturellement mieux connues. Elle consiste à organiser la présence à l'étranger via tous nos représentants à l'étranger, l'organisation et la participation à des missions, la collaboration avec les institutions publiques et des organismes privés belges et étrangers, Cette mission concerne tout particulièrement les AEC, qui sont les relais privilégiés des différentes branches de l'AWEX à l'étranger, les contrats avec les consultants et les prescripteurs oeuvrant à l'étranger, les contacts en Belgique avec les ambassades, les médias, etc.
- L'information des investisseurs étrangers intéressés par une nouvelle implantation en Wallonie, en collaboration avec les organismes publics ou privés éventuellement concernés.
- L'accueil et le suivi des investisseurs étrangers en Région wallonne dans le processus d'implantation en collaboration avec les organismes publics et privés éventuellement concernés.
- De manière générale, l'encadrement de l'investisseur étranger dans toutes ses démarches. Cette mission se prolonge au-delà de la première implantation, en assurant un travail de suivi et d'échange d'informations qui se concrétise par « un suivi après-vente » régulier et effectué conjointement avec les partenaires économiques (Intercommunales de développement économique) et nos centres régionaux.
- La recherche de repreneurs étrangers pour les sites industriels wallons en voie de restructuration (sur demande spécifique du Gouvernement wallon ; cette dernière mission n'ayant jamais été mise en œuvre).

Ces missions sont réalisées au travers des priorités du plan Marshall, et dans le cadre de la valorisation des pôles de compétitivité wallons, avec l'aide des experts dont l'action sectorielle permet de renforcer à la fois la prospection et l'accueil de candidats investisseurs. Ces actions sont intégrées dans la stratégie globale de l'agence, et sont reprises comme telles dans le contrat des experts sectoriels et constituent la ligne de leur évaluation et la base des objectifs à atteindre.

Au sein de l'AWEX, l'activité spécifique d'attraction des Investissements étrangers est développée et mise en œuvre sur « le terrain » avec la branche interne «commerce extérieur» ainsi qu'avec plusieurs autres partenaires économiques actifs en Région wallonne. Il en est ainsi, d'une part avec les attachés économiques et commerciaux en poste à l'étranger, d'autre part dans le domaine de la communication et des actions de promotion, et enfin avec les experts du plan Marshall et avec tous les autres acteurs économiques pour renforcer notre action d'attrait des investisseurs étrangers en Wallonie.

La branche Investissements de l'Agence réalise en priorité les fonctions spécifiques à son métier, telles que la prospection active directe d'investisseurs industriels et de services potentiels, en organisant des séminaires et stands spécifiques et en assurant une veille économique active.

Par ailleurs, le service chargé plus spécifiquement des contacts en amont, avec les ambassades étrangères en Belgique, et en aval (service après-vente) est actuellement pleinement opérationnel. Il renforce notre réseau de relations avec les candidats investisseurs

et les firmes qui se sont installées ou ont développé leurs activités en Région Wallonne. Pour rappel, depuis 10 ans, 50% des dossiers traités par la branche investissement sont constitués d'extensions, démontrant de manière pertinente que le climat des affaires est toujours sain et actif dans notre région.

Enfin, il apparait clairement qu'un accent tout particulier doit être porté sur la promotion de l'image de la Région à l'étranger. Le nombre d'Agences concurrentes a décuplé depuis quelques années ; il est plus que jamais important de porter une image positive et dynamique de la Région en multipliant et en professionnalisant les messages portés à l'extérieur.

II. 2. TABLEAU DES DEPENSES

PROGRAMME 1

DEPENSES DE RESSOURCES HUMAINES

Articles	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
11.10	Rémunérations et allocations du personnel	**1 837**
11.50	Assurances du personnel	**112**
11.60	Chèques repas	**27**
11.70	Intervention de l'employeur dans les frais de transport en commun	**5**
11.80	Masse d'habillement	**20**
12.10	Formation du personnel	**33**
12.30	Frais de déplacement	**9**
12.60	Cotisation MEDEX	**1**
	TOTAL	**2 044**

Art. 11.10. – Rémunération et allocations du personnel

- ✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 02 avril 1998 créant l'Agence Wallonne à l'Exportation, modifié par le décret du 1er avril 2004 ;
  - Législation sociale
- ✓ Montant du crédit proposé 1 837 milliers d'euro

Cette allocation a précédemment fait l'objet d'une prise en charge partielle du Fonds de réserve. Cette enveloppe a été épuisée fin 2012.

- Ce crédit est destiné à couvrir la charge des rémunérations et allocations payées aux agents définitifs et contractuels de l'Agence.
- Liquidation trésorerie : mensuelle.

L'effectif total de la branche Investissements étrangers au 31 août 2012 s'élève à 43 personnes, représentant 40,9 ETP réparties comme suit :

- 5,5 personnes pour la communication,
- 6,5 personnes pour l'encadrement, l'accueil et le secrétariat,
- 16 personnes pour l'accueil par zone géographique,
- Une personne en charge des relations avec les réseaux (AEC, wallons à l'étranger, ambassades,…)
- Une personne en charge du partenariat et des accords inter-universitaires,
- Un expert (part-time) chargé de la vieille technologique dans le domaine de l'IT,
- 6 experts sectoriels qui travaillent en collaboration avec les directeurs géographiques pour renforcer l'action stratégique. (Ces experts ne sont pas comptabilisés dans cette rubrique. Les dépenses de ces experts et les frais relatifs à leurs actions sont repris dans la rubrique « Actions prioritaires pour l'Avenir Wallon / Plan Marshall 2. Vert»)
- 2 animatrices de la MEWE (Maison de l'Entreprise wallonne pour l'Europe localisée à Bruxelles),
- 4 agents sous contrat de droit local (assistants et secrétaires commerciaux)

Les rémunérations de ces agents sont imputées sur l'article 11.10 à l'exception de celles des agents engagés dans le cadre du Plan Marshall qui sont à charge de l'article 12.11. du programme 3 et de celles des agents sous contrat de droit local (secrétaires commerciaux et assistants) qui sont à charge de l'article 12.91. du programme 3 (Réseau à l'étranger). Il faut également prendre en considération les représentants de la WFG et UWE (2) dédiés à 100% à la prospection et l'accueil des investisseurs étrangers. Ces derniers ont été prévus sous le budget 12.40 de la branche Commerce extérieur pour la WFG et sous le budget 12.30 de la branche Investissements étrangers pour l'UWE.

Par ailleurs, compte tenu de l'adoption d'un nouveau cadre de l'AWEX par le Gouvernement Wallon, le personnel statutaire peut bénéficier de l'octroi de promotion et de fonctions supérieures et le personnel contractuel de valorisation barémique.

D. Salaires proprement dits :
- Rémunérations suivant les barèmes
- Autres éléments de la rémunération :
    - Allocation de foyer ou de résidence
    - Pécule de vacances
    - Allocation de fin d'année
    - Autres allocations :
        - Fonctions supérieures : allocation accordée aux agents qui exercent des fonctions supérieures et bénéficient dans ce cadre, de l'échelle de traitement correspondant à l'emploi sur lequel lesdites fonctions sont exercées ;
        - Heures supplémentaires : cette allocation est accordée pour prestations à titre exceptionnel de : 1/1850ème de la rémunération globale annuelle pour toute heure de prestation supplémentaire prestée par des agents de niveaux 2+, 2, 3 et 4 ;
        - Lauréats d'un concours d'accession : allocation forfaitaire annuelle accordée à l'agent lauréat d'un concours d'accession aux niveaux 3, 2 ou 1 qui, à l'expiration de deux ans à dater du procès-verbal de clôture de ce concours, n'a pas été nommé au grade pour lequel il a concouru ;
        - Allocations pour connaissance de langues : allocation correspondant à 10 % du traitement brut accordée aux AEC qui ont fourni la preuve de la connaissance approfondie d'au moins une langue autre que le français, le néerlandais, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le portugais. Cette allocation est accordée aux agents affectés dans un poste où la connaissance de cette langue est nécessaire à leur activité professionnelle ;
        - Allocations pour connaissance de langues nationales : les agents répondant aux conditions fixées par l'AGW du 7 juin 2007 perçoivent une allocation annuelle de 350 € (non indexée) quel que soit leur niveau ;
        - Prime de bilinguisme : allocation de 24,79 € pour les agents de niveau 1 et de 12,40 € pour les agents des autres niveaux. Cette prime est applicable à la Région. Liquidation mensuelle intégrée au traitement ;
        - Indemnité pour l'utilisation d'une bicyclette : indemnité accordée dans le cadre de l'intervention de l'employeur dans les frais de transport « domicile – lieu de travail ». Cette indemnité de 0,15 €/km parcouru en vélo est soumise à l'index. Liquidation sur base d'une déclaration de créance introduite au service du personnel ;
        - Allocation et indemnités forfaitaires spécifiques aux chauffeurs : l'allocation forfaitaire non indexée est de 272,19 € par mois et l'indemnité forfaitaire non indexée est de 206,50 € par mois. Il s'agit donc d'un « droit acquis » par les agents ex-OBCE et n'est pas applicable aux autres agents de la Région. Elles compensent et remplacent les heures supplémentaires, frais de séjour, chèque-repas perçus par les chauffeurs de la Région. Liquidation mensuelle intégrée au traitement ;

- Primes pour frais de représentation : destinées à couvrir les dépenses auxquelles le personnel de direction doit faire face. Elles ont fait l'objet d'un ruling fiscal préalable, et sont notamment liées aux éléments suivants :
  - Nécessité de disposer d'un espace de travail aménagé à domicile (+ petits frais de bureau) ;
  - Frais de communication (ligne ADSL, fax,…) ;
  - Frais de représentation sensu stricto (participation à des évènements économiques ou socioculturels, participation à des visites officielles, présence obligatoire à des réceptions, relations publiques, contacts en Belgique ou à l'étranger dans le cadre de la gestion du réseau, tenue de séminaires, représentation de l'AWEX dans le cadre de salons internationaux,…) ;
  - Frais divers de minime importance (horodateurs, parking, car-wash, taxi, publications sans factures,…).

E. Cotisations sociales :
- Cotisations patronales O.N.S.S.
- Cotisations patronales O.S.S.O.M.

F. Autres charges sociales de l'employeur :
- Allocations familiales :
  - Agents statutaires et contractuels en Belgique :

La charge budgétaire 2012 a été estimée sur base de la situation actuelle et en tenant compte des changements liés à l'âge des enfants bénéficiaires

  - Attachés économiques et commerciaux :

En sa séance du 10 juin 1999, le Gouvernement Wallon a adopté un arrêté qui instaure l'octroi d'allocations familiales supplémentaires dans les conditions identiques à celles qui prévalent pour les agents des postes diplomatiques de l'Etat fédéral (allocations triples).
- Allocations de naissance et primes d'adoption ;
- Frais funéraires.

Les récentes modifications du Code de la fonction publique wallonne reprises dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 27 mars 2009 vont induire des promotions directement liées à l'ancienneté dès lors que les quotas des emplois de promotion ont été supprimés. Ces mesures sont partiellement applicables au personnel contractuel.

Art. 11.50. – Assurances du personnel

✓ Montant du crédit proposé 112 milliers d'euro

- Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 11.51, 11.52** et **11.53** ci-dessous.

Art. 11.51. – Responsabilité civile

✓ Montant du crédit proposé 2 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir la responsabilité civile pouvant incomber à l'AWEX à la suite de dommages causés à des tiers et résultant de l'activité d'un quelconque service.

Art. 11.52. – Accident du travail

✓ Montant du crédit proposé 15 milliers d'euro

- Ce crédit prend en charge :
  - Accidents du travail des agents en Belgique
  - Accidents corporels voyages à l'étranger

Art. 11.53. – Assurance Groupe

✓ Montant du crédit proposé 95 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les engagements pris en matière d'assurance groupe par l'ex-OFI à l'égard de certains membres de leur personnel transférés à l'AWEX.

Art. 11.60. – Chèques-repas

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
- Arrêté ministériel du 13 décembre 1995 relatif aux titres-repas octroyés aux membres du personnel des Services du Gouvernement ainsi qu'aux Cabinets des Ministres du Gouvernement ;

✓ Montant du crédit proposé 27 milliers d'euro

Cette allocation a précédemment fait l'objet d'une prise en charge partielle du Fonds de réserve. Cette enveloppe a été épuisée fin 2012.

- Ce crédit est destiné à couvrir :

La part de l'employeur dans le coût des chèques-repas. L'Agence rembourse à la société émettrice le montant correspondant à la valeur faciale des chèques-repas distribués aux agents. Les chèques-repas ne sont distribués aux agents que par journée de travail effectivement prestée.
Les jours de congés, de récupération ou de maladie ne donnent pas droit à l'octroi de chèques-repas.
Si l'on reporte le coût global facturé à l'Agence par la société émettrice (hormis les frais d'administration) au nombre moyen d'agents, on observe que le montant mensuel moyen perçu par un agent est de 100,8 € (16 chèques-repas x 6,30 €).
L'octroi d'« éco-chèques » et de « chèques sport-culture » suite à une décision prise en Comité de concertation de base le 25 novembre 2010 (montant maximum annuel : 250 €/agent) et de chèques culture (montant maximum annuel : 100 €/agent). L'obtention de ces chèques est liée à un traitement de référence fixé par l'ONSS. Ce montant correspond au salaire mensuel brut de l'agent qui ne peut dépasser 2.247,83 €. Le montant maximum autorisé par agent, soit 250 + 100 = 350 €, est proratisé en fonction des prestations réelles des agents.

Art. 11.70. – Intervention de l'employeur dans les frais de transport en commun

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
- Convention conclue entre la SNCB et l'AWEX concernant la délivrance de cartes de transport en commun diminuée de la part patronale ;

✓ Montant du crédit proposé 5 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir totalement les charges supportées par les agents statutaires et contractuels pour se rendre du domicile au lieu de travail à l'aide d'un transport en commun.

Art. 11.82. – Masse d'habillement

✓ Montant du crédit proposé 20 milliers d'euro

Cette allocation a précédemment fait l'objet d'une prise en charge partielle du Fonds de réserve. Cette enveloppe a été épuisée fin 2012.

Une masse d'habillement est accordée à l'ensemble du personnel considérant les compétences liées aux relations internationales génèrent de nombreuses tâches à caractère protocolaire.
Les échanges continuels avec les différentes institutions comme :

- Le SPF Affaires étrangères,
- Les Ambassades,
- Les partenaires internationaux,
- Les entreprises,
- Les Régions,
- L'Union Européenne,
- L'organisation des foires et salons en Belgique et à l'étranger,
- Les séminaires,
- Les « business days » en Belgique des attachés économiques et commerciaux,
- Etc

font que le personnel, dans son ensemble, se doit de porter une tenue qui soit en phase avec l'image positive que l'Agence entretient depuis sa création.

Art. 12.10. – Formation du personnel

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Contrat de gestion – article 5;

✓ Montant du crédit proposé 33 milliers d'euro

  - Les agents de l'institution doivent connaître les meilleures conditions possibles pour réaliser leur mission et s'épanouir dans une culture de service public. L'AWEX veille tout particulièrement à appliquer une approche dynamique de la formation du personnel et de la valorisation des ressources humaines basée sur :
    - Le développement d'une politique globale efficace de recrutement sur base de profils nécessaires à son activité ;
    - La promotion et l'affectation du personnel fondée sur une gestion prévisionnelle des besoins et des ressources humaines ;
    - L'organisation et la validation des compétences des agents ;
    - L'accentuation de la recherche de profils spécifiques et techniques permettant notamment de mieux cibler les recrutements d'experts ;
    - Une attention particulière accordée à la maîtrise des langues étrangères.

  - Liquidation trésorerie : non réglementée

Art. 12.30. – Frais de déplacement

✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Législation sociale;

✓ Montant du crédit proposé 9 milliers d'euro

  - Ce crédit est destiné à financer les frais liés aux déplacements des agents. Ces frais sont constitués des éléments suivants :
    - Frais de parcours
    - Véhicule personnel : paiement de forfaits relatifs aux déplacements à destination de la Direction de la formation du SPW à Jambes et d'indemnités kilométriques

résultant des missions effectuées en Belgique pour le compte de l'Agence au moyen d'un véhicule personnel ;
- Transports en commun – réquisitoires : paiement à la SNCB des réquisitoires utilisés par les agents lors des missions effectuées pour le compte de l'Agence mais également lors des déplacements effectués pour se rendre aux formations ;
- Frais de séjour : il s'agit du paiement d'une indemnité forfaitaire journalière lors des missions effectuées par les agents en Belgique pour le compte de l'Agence.

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Art. 12.60. – Cotisation à l'administration de l'expertise médicale (MEDEX)

✓ Montant du crédit proposé 1 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir la charge engendrée par l'affiliation à l'administration de l'expertise médicale (MEDEX), organisme chargé :
  - Des examens médicaux d'admission,
  - Du contrôle des absences pour maladie,
  - Des examens d'aptitude en cours de carrière,
  - D'une mission d'expertise dans le cadre des accidents du travail,
  - D'une mission d'expertise dans le cadre des maladies professionnelles,
  - De l'organisation de la Commission des pensions.

PROGRAMME 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – SECTION I

Articles	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
12.10	Achat de biens meubles non durables et de services	156
12.20	Frais d'aménagement et d'entretien des bâtiments	54
12.30	Location bâtiments et dépenses énergétiques	285
12.40	Leasing	112
12.60	Honoraires	20
	TOTAL	**627**

Art. 12.10. – Achat de biens meubles non durables et de services

- ✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Législation sur les marchés publics

- ✓ Montant du crédit proposé 156 milliers d'euro

  - Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 12.11 et 12.12** ci-dessous.
  - Liquidation trésorerie : non réglementée

Art. 12.11. – Frais généraux, fournitures, informatique

- ✓ Montant du crédit proposé 146 milliers d'euro

  - Ce crédit est destiné à couvrir les postes suivants :
    - Frais généraux et articles de promotion :
      - Frais de téléphone,
      - Frais d'expédition (la poste, valise diplomatique, courriers express) ;
      - Dépenses de carburant et d'entretien des véhicules automobiles ;
      - Entretien et fournitures des photocopieurs ;
      - Frais bancaires ;
      - Location de mobilier lors de réceptions ;
      - Frais de représentation ;
      - Acquisition d'économat et petit matériel de foires ;
      - Cadeaux ;
      - Fournitures foires ;
    - Informatique
      - Acquisition et maintenance de logiciels ;
      - Consommables informatiques ;
      - Hébergement.

Art. 12.12. – Information / Documentation

- ✓ Montant du crédit proposé 10 milliers d'euro

  - Ce crédit est destiné à couvrir les postes suivants :
    - Bibliothèque : monographies ;
    - Bibliothèque : périodiques ;

- Bibliothèque : répertoires ;
- Connexions à des bases de données externes ;
- Divers.

Art. 12.20. – Frais d'aménagement et d'entretien des bâtiments

✓ Montant du crédit proposé 54 milliers d'euro

- Ce crédit vise à couvrir les frais d'aménagement et d'entretien :
  - Du bâtiment situé à Loyers

Art. 12.30. – Location bâtiments et dépenses énergétiques

✓ Montant du crédit proposé 285 milliers d'euro

- Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 12.31 et 12.32** ci-dessous.

Art. 12.31. – Loyers des bâtiments

✓ Montant du crédit proposé 280 milliers d'euro

Ce crédit se justifie de la manière suivante :
- Bâtiment situé à Loyers
- Bâtiment de la MEWE

Art. 12.32. – Dépenses énergétiques

✓ Montant du crédit proposé 5 milliers d'euro

- Ce crédit couvre les dépenses énergétiques (électricités, gaz, eau,…) relatives à l'occupation de :
  - Bâtiment situé à Loyers
  - Bâtiment de la MEWE

Art. 12.40. – Leasing

✓ Montant du crédit proposé 112 milliers d'euro

- Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 12.41, 12.42, 12.43** ci-dessous.

Art. 12.41. – Informatique

✓ Montant du crédit proposé 20 milliers d'euro
- La demande de crédits correspond au contrat de leasing sur 5 ans conclu avec la société ECS, pour couvrir les frais inhérents à la mise en place de la nouvelle infrastructure réseau et à l'installation du nouveau parc PCs.

Art. 12.42. – Véhicules automobiles

✓ Montant du crédit proposé 80 milliers d'euro

Art. 12.43. – Photocopieurs

✓ Montant du crédit proposé 12 milliers d'euro

Art. 12.60. – Honoraires

- ✓ Montant du crédit proposé 20 milliers d'euro
  - Ce crédit est destiné à couvrir principalement les frais d'honoraires d'avocats.

PROGRAMME 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – SECTION II

Articles	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)
74.10	Achat de biens meubles durables	120
	TOTAL	**120**

Art. 74.10. – Achat de biens meubles durables

Art. 74.11. – Achat de biens meubles durables

✓ Montant du crédit proposé 120 milliers d'euro

- Ce crédit est destiné à couvrir les postes repris ci-après :
  - **Acquisitions logistiques (80.000 €):**
    - Achat de copieurs, télécopieurs, appareillages de traitement de courrier ;
    - Achat de mobilier ;
    - Achat d'appareillages de communication et support d'information ;
    - Acquisition de matériels divers et accessoires de bureau ;
    - Installations téléphoniques ;
  - **Annuité pour les travaux d'aménagement des locaux (40.000 €)**: Ce montant reprend les frais d'aménagement des bureaux de Loyers qui sont remboursés au propriétaire en 9 annuités.

PROGRAMME 3

DEPENSES RELEVANT DES MISSIONS STATUTAIRES DE L'AWEX

Articles	Libellé	Budget 2013 (en milliers d'euros)	
12.10	Services aux Investisseurs	1 510	
	PM2.Vert		1474
12.30	Conventions d'experts et de consultants	631	
	PM2.Vert		770
12.90	Réseau à l'étranger	900	
08.01	Utilisation du Fonds de réserve (branche Investissements étrangers)		626
Total crédits courants **Total PM 2.Vert** **Utilisation Fonds de réserve**		**3 041**	 **2 244** **626**

Art. 12.10. – Actions en faveur des investisseurs

- ✓ Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 02 avril 1998 créant l'AWEX

- ✓ Montant du crédit proposé 2 984 milliers d'euro

  - Liquidation trésorerie : non réglementée
  - Ce crédit est subdivisé en : **voir art. 12.11, PM 2.Vert, 12.15** ci-dessous.

Art. 12.11. – Exécution du programme d'actions à l'étranger

- ✓ Montant du crédit proposé 910 milliers d'euro
- ✓ PM2.Vert 1 474 milliers d'euro

La mission de la Branche Investissements Etrangers de l'Agence consiste à faire connaître le potentiel de la Région wallonne en termes d'investissements (situation géographique, infrastructures logistiques, terrains, potentiel d'emplois, …). Ceci implique une gestion proactive de l'information des investisseurs potentiels, ce qui explique la priorité mise dans le budget sur la prospection.
L'accent mis sur la prospection se décline dans la participation à des missions AWEX ou à des déplacements ministériels en liaison avec des investissements étrangers ainsi que par l'organisation de missions spécifiques.

L'organisation ou la participation d'actions de promotion dédicacées aux investisseurs potentiels est également importante, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

Il est proposé au Conseil d'administration de continuer en 2013 à :

- intensifier les activités du réseau au sens large, en Région wallonne et en Belgique, et à développer un réseau d'hommes d'affaires wallons installés à l'étranger,
- développer des activités spécifiques dans les secteurs d'activité retenus par le plan Marshall et dans les pays prioritaires. Ces activités permettent de répondre à des demandes spécifiques, exprimées soit par des organismes ou par des investisseurs étrangers potentiels. Elles contribuent aussi à faire connaître la Wallonie et ses potentialités à l'étranger,

- travailler avec la MEWE dans le cadre de sa mission de positionnement de la Région wallonne au sein de l'Europe, reprenant ses frais de missions à l'extérieur,
- développer les partenariats interuniversitaires, pour détecter, à un stade très précoce, les entreprises susceptibles d'investir en Europe et faire connaître l'intérêt de la Région wallonne à ces implantations,
- collaborer avec des organisations extérieures à l'Agence pour des actions ponctuelles et de courte durée lors de missions et déplacements de promotion ou de prospection à l'étranger.

Le budget global de l'article 12.11 du programme 3 se décompose comme suit : sous art. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 :

- Les Salons et missions thématiques : MIPIM : 220.000 € (11)

Ce salon immobilier reste un « incontournable » au niveau de la visibilité de la Wallonie auprès du monde immobilier international. Le budget des dépenses est de l'ordre de 220.000€, mais plusieurs participants importants, notamment les Intercommunales de développement économique, nous rétrocèdent un montant forfaitaire de participation, repris dans cette présentation au poste 12.02.

- Le support aux actions dans les régions prioritaires (définies en janvier de chaque année) : 100.000 € (12)
- Les missions à l'étranger de la MEWE : 20.000 € (13)
- Les actions de support au partenariat interuniversitaire : 40.000 € (14)
- Le suivi des attachés économiques, du réseau des wallons à l'étranger, des ambassadeurs : 30.000 € (15)
- Les actions ponctuelles et les séminaires dans les 3 zones géographiques :
  - Amériques : 50.000€, (16)
  - Europe : 200.000 €, (17)
  - Asie : 250.000 €) (18)

Soit un total de 500.000 €

- Un montant de 350.000 € est consacré au renforcement des équipes de prospection en Inde (250.000€) et aux USA (100.000€), destiné à pérenniser l'emploi des « assistants investissement officers », actuellement en poste à New York et à San Francisco (fonds de réserve – boni).

PM 2.Vert : Axe 1 – Soutien à la recherche et l'accueil d' Investisseurs étrangers

✓ Montant du crédit proposé 1 474 milliers d'euro

La politique de prospection des investisseurs étrangers s'appuie sur l'approche sectorielle telle que définie par les pôles de compétitivité identifiés dans l'axe 1 du plan stratégique de la Région : « Création d'activités – Mesures spécifiques du Ministre de l'économie, de l'emploi et du commerce international ».

Cette approche est mise en œuvre par les experts sectoriels auprès de la branche Investissements étrangers de l'Agence, chargés de prospecter et d'amener en Wallonie des investissements durables et porteurs d'emploi dans leur secteur. Ces experts travaillent évidement en collaboration avec le réseau des attachés économiques et commerciaux (AEC).

Par ailleurs, le plan exceptionnel de promotion de la Wallonie comme terre d'Investissement sera poursuivi afin de renforcer et promouvoir son image à l'étranger. Ce plan intègre notamment les pôles de compétitivité pour illustrer le dynamisme économique wallon.

Pour l'année 2013, l'enveloppe nécessaire pour la rémunération des 6 experts sectoriels et leurs actions spécifiques de prospection s'élève à 1.474.000 € laquelle se décompose comme suit :

- Rémunération de 6 experts : 1.080.000€
- Actions spécifiques et événements liés aux pôles : 304.000€
- Insertions et études spécifiques : 40.000€
- Une action pilote visant à soutenir 50.000€

la promotion de partenariats interuniversitaires
sur la côte ouest des USA

Art. 12.15. – Promotion de la Wallonie à l'étranger

✓ Montant du crédit proposé 600 milliers d'euro

Le positionnement de la Région Wallonne s'est amélioré au cours de ces dernières années. Mais, face à la concurrence des pays et régions voisins, il est plus que jamais nécessaire d'assurer une présence wallonne dans le contexte international, aussi bien au niveau des médias traditionnels que via le web et les nouveaux créneaux de communication.

Il s'agit de faire connaitre la Wallonie, d'en diffuser une image de marque qui soit le reflet de son potentiel comme zone d'investissement et qui positionne la Région par rapport à ses concurrents. Ces actions de promotions sont préparées dans un contexte global et visent également à préparer le terrain d'actions des équipes commerciales. Nous devons donc voir l'action de promotion de manière à la fois structurelle et conjoncturelle vers les pays et secteurs cibles, pour pouvoir bénéficier d'opportunités telles que les éditions spéciales sur la Belgique ou la Wallonie ou consacrés en partie à ceux-ci, numéros traitant des relations bilatérales entre la Belgique et les pays cibles, etc.

En outre, le matériel promotionnel sera maintenu au plus haut niveau, en particulier la mise à jour du site web, des brochures imprimées et par l'utilisation des nouvelles techniques de communication.

Un budget global se décompose en :

- Insertions publicitaires (encarts publicitaires, publi-rédactionnels, annuaires, …) : 35.000€
- Développement et mise à jour permanente du site web : 75.000 €
- Réalisation de brochures thématiques et mises à jour du matériel de promotion + développement de nos réseaux extérieurs (Collaboration Sterkwerk aux Pays-Bas): 165.000€
- Campagnes de visibilité en coût partagé avec la branche Export (notamment «branding» : 115.000€
- Emissions RTBF – TV5 sur la base du même co-financement : 35.000€
- Le petit-déjeuner immobilier, en collaboration avec Trends : 15.000€
- Les cadeaux d'entreprise : 13.000€
- L'accueil de journalistes spécialisés : 15.000€
- La collaboration avec l'Amcham : 18.000€
- Les divers actions de communication, en collaboration avec la branche commerce extérieur : 114.000€

Art. 12.30. - Conventions d'experts/Rémunérations d'experts et de consultants

✓ Montant du crédit proposé : 631 milliers d'euro
✓ PM2.Vert 770 milliers d'euro

A certains moments ou pour certains marchés, il est nécessaire de renforcer l'action menée à partir de nos bureaux ou avec l'aide de nos représentants à l'étranger (AEC), par des initiatives ciblées sur la promotion ou la relance de différents marchés. Ceci nécessite de recourir à des conventions de prestations de services afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour prospecter les marchés visés, assurer le suivi particulier de dossiers importants ou encore pour préparer et encadrer des missions ponctuelles.

Le crédit demandé de 631 milliers d'euro (12.30) en crédits ordinaires est constitué de :

- 49.000 € pour la convention de partenariat avec la WFG concernant les prestations d'une collaboratrice assurant la prospection et le suivi des marchés germanophones ;
- 82.000 € pour la convention de partenariat avec l'Union Wallonne des Entreprises pour renforcer le positionnement de la Région sur les marchés des Pays-Bas et de la Flandre.
- 500.000 € pour les conventions avec des prescripteurs ou des consultants :

Ce crédit couvre des conventions avec des prescripteurs de la zone Europe (France, Espagne, Allemagne, Italie et Angleterre) pour aider, grâce à leurs connaissances locales et sectorielles, au positionnement de l'Agence par rapport à la concurrence régionale européenne.

En outre, une affectation d'un budget de 276.000€ doit être prévue au fond de réserve (partie 2008-2009) pour la convention de partenariat avec l'Union Wallonne des Entreprises pour entreprendre des actions spécifiques dans la sphère rapprochée du port de Rotterdam.

PM 2.Vert : Axe 1 – Soutien à l'exportation

- ✓ Montant du crédit proposé 770 milliers d'euro

  - Actions prioritaires pour l'avenir wallon : Centres de services en Wallonie (7)

Art. 12.90. - Réseau à l'étranger

- ✓ Montant du crédit proposé : 900 milliers d'euro

Art. 12.91. - Fonctionnement

- ✓ Montant du crédit proposé : 900 milliers d'euro

  - Ce crédit est destiné à couvrir les frais de :
    - fonctionnement
    - retours pour accompagnement de clients
    - retours en congé
    - aménagement
    - documentation
    - leasing
    - patrimoine mobilier des postes à l'étranger.
    - Celui-ci sert à la couverture des frais inhérents au fonctionnement du bureau :
    - location des bureaux + logements ;
    - frais de personnel (salaires assistants) ;
    - frais liés : (indemnité de représentation, déplacements juridiction, subsistance et hôtellerie) ;
    - frais liés au retour en Belgique et congé ;
    - frais liés au bureau (téléphonie, frais postaux, fournitures et petit matériel de bureau, entretien…) ;

- des commissions d'agences immobilières, des cautions locatives pour des bureaux situés en dehors des postes consulaires et diplomatiques ;
- la création de sites internet des postes ;
- les bases de données spécifiques;
- les dépenses inhérentes à l'utilisation de la technique du leasing pour l'acquisition de matériel
- informatique, de reprographie et de téléphonie ;
- les dépenses d'investissements (achat de mobilier, matériel de bureau…)

- Les dépenses de fonctionnement de la représentation commerciale wallonne se font par prélèvement sur ce budget de fonctionnement dans les limites budgétaires prévues.
- Ces dépenses sont payées par les services centraux sur les comptes de fonctionnement des postes à l'étranger.

Trois bureaux à l'étranger sont gérés directement par l'entité Branche Investissements. Il s'agit des bureaux de Chicago, Tokyo et Shanghai. Ces bureaux conservent leurs spécificités propres à l'attrait d'investissements étrangers mais bénéficient de l'appui des services communs de l'Agence, notamment de la standardisation comptable et budgétaire.

Un montant de 145.000€ est réservé au titre de contribution aux frais de prospection de nos AEC dans le cadre de missions spécifiques pour détecter des projets d'investissement étrangers.

Agence Wallonne des Télécommunications
www.awt.be

Budget 2013 Initial

Le programme de travail

Cette année 2013 verra l'aboutissement des efforts déployés pour moderniser les services offerts sur notre site.

Nous prévoyons un baromètre qui comme chaque année se penchera sur les usages des TIC par les citoyens et par les entreprises. Nous y ajoutons en 2013 un volet enseignants.

Le rôle d'expertise de l'AWT ne fait que s'accroitre et ceci se traduit par un recours croissant à nos services par les différents cabinets et administrations.

Au niveau de la promotion des usages auprès des PME, notre position de référence en matière de TIC en Wallonie nous permettra de mieux coordonner les actions menées par les différents opérateurs.

A l'image du M-Forum et de l'IP-Forum un troisième forum dédicacé aux technologies du web devrait voir le jour.

Nous nous attacherons donc comme chaque année à remplir les trois missions prévues au contrat de gestion : veille et observation, conseil et promotion des usages.

Ce budget prévoit en dehors de nos missions traditionnelles la mise en œuvre du plan Creative Wallonia qui nous est confiée et pour lequel nous faisons les hypothèses suivantes :

- **Actions « coworking » et « groupes d'innovateurs »**
  →AWT 125.000 € dont 65.000 € pour expert qui met en œuvre les actions ci-dessous :

  - Développement des projets de Hubs ;
  - Explication de la démarche auprès des communes et structures existantes ;

- Entretien des contacts avec les structures existantes ;
- Assurer le suivi des projets ;
- Animation commune et individuelle des structures créées ;
- Utilisation des technologies TIC au sein des espaces et dans leur animation ;
- Création de liens avec les autres Hubs dans le monde ;
- Création de liens avec le réseau des innovateurs

- Animation journalière des groupes et du réseau d'innovateurs en utilisant la plateforme en ligne et en organisant divers évènements.

L'AWT est chargée par ailleurs d'encourager la création de groupes d'innovateurs et de mettre en place une interface de ces groupes permettant la mise en réseau composée d'**une plateforme en ligne « réseau d'innovateurs** » qui identifiera les différents groupe par un système d'inscription et leur permettra de collaborer et de participer à l'animation virtuelle du réseau et d'**une structure de soutien** et de relais vers la base économique, technologique ou non-technologique.

- **Mise en œuvre d'un dispositif participatif citoyen** → AWT 300.000 €

  Conception et déploiement d'un dispositif participatif visant à inclure le citoyen dans une démarche collaborative. « Cultiver la créativité ». Mesure de l'état d'esprit des Wallons par rapport à la créativité, démonstration des avantages de l'intelligence collective appliquée à l'innovation. Rédaction d'un cahier des charges visant à l'organisation de ce dispositif, en concertation et après benchmarking

- **Subventions des centres de coworking** → AWT 800.000 €

  L'AWT est chargée de subventionner les centres de coworking sélectionnés par le jury. Ce montant tient compte des 200.000 € du solde de 2012 qui devrait nous être versé début 2013. En effet, vu le temps de mise en route des centres de coworking et le temps nécessaire à obtenir les justificatifs pour le solde de leur subvention, les 200.000€ ne pourront être libérés qu'en 2013. Le rythme de croisière devrait être atteint en 2013 et permettre donc de libérer les 600.000€ en 2013. L'AWT peut compter 15% de frais administratifs liés à ces subventions.

Commentaire des articles :

40 Recettes

Le montant retenu en dehors de la dotation tient compte des conventions FSE que nous avons dans le cadre de l'e-learning pour 45.000 €, des subventions qui devraient nous être accordées pour Creative Wallonia et des 100.000 € de subvention complémentaire pour le traitement des aides e-business.

50 Paiement aux personnes

Le montant retenu tient compte d'un nombre de personnes occupées aujourd'hui à l'agence. Une augmentation d'index étant prévue en mars.

51 Locaux et matériels

Le montant retenu tient compte du loyer et des contrats d'entretien que nous avons en cours.

52 Paiement à des tiers pour prestation et fourniture

Le recours à la sous-traitance dans le cadre des conventions diminue. En effet les conventions nécessitant de la sous-traitance ont très fortement décru.

53 Frais de mission et de réception

Vu la situation budgétaire un effort tout particulier est mis en place afin de les réduire et nous prévoyons une réduction de 15% par rapport à 2012.

54 Communication

Les frais de communication tiennent compte de l'expérience acquise en 2012 avec nos nouveaux systèmes.

55 Collecte et traitement de données

Porte sur le coût de collecte de données des deux enquêtes désormais récurrentes : citoyens, entreprises et de l'enquête participative.

56 Frais de promotion des TIC

Le budget est consacré pour 50% aux dirigeants de PME, 50% au grand public.

57 Mobilier et matériel roulant

Aucun achat n'est prévu.

58 Matériel informatique et de télécommunications

Le budget tient compte de la modernisation de notre parc informatique.

59 Logiciels informatiques et de télécommunications

Le budget tient compte des différents contrats de maintenance et des mises à jour que nous aurons à faire.

60 Charges exceptionnelles

Représentent les subventions à verser aux centres de coworking.

L’équilibre budgétaire

- Le budget 2013 est en équilibre pour autant que les hypothèses reprises en début de note se vérifient.

AGENCE WALLONNE DES TELECOMMUNICATIONS
PROJET DE BUDGET INITIAL 2013
TABLEAU DE SYNTHESE DES RECETTES ET DES DEPENSES

	En EUR		
Art.Budg.			
		Initial 2013	
Somme Recettes		*4.486.000*	
40	Recettes courantes	4.486.000	
41	Recettes en capital	0	
	Recettes Totales	**4.486.000**	
Somme Titre I Opérations courantes		*3.761.000*	
50	Paiement aux personnes	**2.634.500**	
51	Locaux et matériels	**402.000**	
52	Paiement à des tiers pour prestation et fourniture	**164.500**	
53	Frais de mission et de réception	**78.000**	
54	Communications	**62.000**	
55	Collecte et traitement de données	**310.000**	
56	Frais de promotion des TIC	**110.000**	
Somme Titre II Opérations en capital		*45.000*	
57	Mobilier et matériel roulant	**0**	
58	Matériel informatique et de télécommunications	**30.000**	
59	Logiciels informatique et de télécommunications	**15.000**	
Somme Titre III Opérations diverses		*680.000*	
60	Charges exceptionnelles	**680.000**	
	Dépenses Totales	**4.486.000**	

AGENCE WALLONNE DES TELECOMMUNICATIONS
PROJET DE BUDGET INITIAL 2013
TABLEAU DES RECETTES ET DES DEPENSES PAR ARTICLE

			En EUR	
Art. Budg.	***SEC95***	***PCMN***	***Rubriques***	***Budget 2013***
				Initial
40	46,40	740 100	Dotation de la Région wallonne	3.116.000
40	46,40	740 200	Indexation (Art. 6 § 1, contrat gestion)	
40	46,40	740 300	Dotation Creative Wallonia	425.000
40	46,40	740 301	Récupération frais C.W.	
40	46,40	740 901	Produits Occasionnels	
40	46,40	740 902	Annulation engagements antérieurs	
40	16,20	740 903	Participations à / programmes Européens	
40	16,20	740 904	Prestations / Conventions	45.000
40	16,20	740 905	Détachement du Personnel	
40	16,20	740 906	Subvention complémentaire	100.000
40	16,20	740 999	Plus-value sur réalisation d'actif	
40	26,10	750 100	Intérêts sur placements (créditeurs)	
40	8,30	760 100	Résultat budget. brut exercice précédent	
40	8,30	760 200	Recette pour compte d'autrui	800.000
Somme 40		**Recettes courantes**		**4.486.000**
Somme 41		**Recettes en capital**		**0**
50	11,31	612 040	Indemnités, alloc. pour charges réelles	
50	11,40	613 240	Service social	9.000
50	12,11	617 000	Personnel intérimaire	
50	12,11	618 100	Indemnités & dépl. administrat.	20.000
50	12,11	618 110	Assurance administrateurs et dir. entrep	2.000
50	12,11	618 120	Cotisations sociales Mandataires publics	4.500
50	12,11	618 200	Indemnités & dépl. memb.com.scientifique	10.000
50	12,11	618 300	Indemnités et dép.membres comité Label	4.500
50	11,11	620 100	Rémunérations du personnel	1.802.000
50	11,20	621 000	Charges légis. sociale : part patronale	533.000
50	11,20	621 600	Administration des pensions	32.500
50	11,20	622 000	Charges soc. extra-lég :interv.patronale	41.000
50	11,20	622 001	Interventions personnelles TR	-8.000
50	11,20	623 000	Charges légis. sociale : assurances	34.000
50	11,20	623 100	Domicile-lieu de travail TPC	26.000
50	11,20	623 200	Assurance salaire garanti	9.000
50	11,11	626 000	Provision pécule de vacance	115.000
50	11,20	650 900	Charges d'intérêts	
Somme 50		**Paiement aux personnes**		**2.634.500**
51	12,22	610 000	Loyers immeuble	215.000
51	12,22	610 010	Charges locatives - Entretien, rép, trav	25.000

AGENCE WALLONNE DES TELECOMMUNICATIONS
PROJET DE BUDGET INITIAL 2013
TABLEAU DES RECETTES ET DES DEPENSES PAR ARTICLE

			En EUR	
Art. Budg.	***SEC95***	***PCMN***	***Rubriques***	***Budget 2013***
51	12,22	610 011	Droits d'enregistrement bail Jambes	
51	12,11	610 015	Ateliers de démonstration de logiciels	
51	12,11	611 010	Entretien du matériel et des logiciels	28.100
51	12,22	611 011	Frais de surveillance immeuble	
51	12,11	611 020	Frais de fonctionnement des véh. de serv	37.000
51	12,11	611 024	logiciel de gestion et analyse	
51	12,11	611 030	Nettoyage des locaux	30.000
51	12,11	611 040	Déménagement	
51	12,11	612 020	Frais d'énergie, eaux, immondices...	26.000
51	12,11	612 030	Fournitures de bureau et logistique	5.000
51	12,11	612 031	Matériels et Logiciels TIC Non amortis.	6.000
51	12,11	615 010	Assurances vol, incendie et RC exploitat	2.000
51	12,11	624 000	Frais de cantine	7.500
51	12,11	639 010	Provision pour Risques et Charges	
51	12,50	640 100	Taxes et contributions fiscales	400
51	12,50	640 200	Différences de paiements	
51	12,50	640 400	Précompte immobilier	20.000
Somme 51		**Locaux et matériels**		**402.000**
52	12,11	613 200	Consultations extérieures	50.000
52	12,11	613 210	Cabinet de comptabilité	15.000
52	12,30	613 213	Consultations externes	
52	12,11	613 220	Réviseur d'entreprise	15.000
52	12,30	613 226	Formation et documentation	80.000
52	12,11	613 230	Secrétariat social	4.000
52	12,11	613 250	Frais de nature réglementaire	0
52	12,11	613 260	Cabinet d'avocat	0
52	12,11	654 000	Frais bancaires	500
52	12,11	657 000	Différence sur paiements	0
Somme 52		**Paiement à des tiers pour prestation et fourniture**		**164.500**
53	12,11	614 010	Frais de mission/KM	8.000
53	12,30	614 016	Frais mission/réception en Belgique	40.000
53	12,30	614 026	Frais de mission/réception à l'étranger	30.000
Somme 53		**Frais de mission et de réception**		**78.000**
54	12,11	612 010	Poste, liaison télécom, Internet	40.000
54	12,30	612 104	Hébergement ou housing de l'exploitation	0
54	12,30	612 114	Gestion environnement réseaux	0
54	12,40	612 124	Bande passante internet	22.000
Somme 54		**Communications**		**62.000**

AGENCE WALLONNE DES TELECOMMUNICATIONS
PROJET DE BUDGET INITIAL 2013
TABLEAU DES RECETTES ET DES DEPENSES PAR ARTICLE

			En EUR	
Art. Budg.	***SEC95***	***PCMN***	***Rubriques***	***Budget 2013***
55	12,30	615 024	Acquisition données s. offre entreprises	10.000
55	12,30	615 025	Etudes de cas en sous-traitance	
55	12,30	615 034	Enquêtes demande pour les TIC	300.000
Somme 55		**Collecte et traitement de données**		**310.000**
56	12,30	613 245	Brochure de présentation de l'AWT	0
56	12,30	613 275	Travaux graphiques	40.000
56	12,30	613 285	Site Web	0
56	12,30	613 295	Traduction	5.000
56	12,30	615 035	Publicité	10.000
56	12,30	615 505	Participation événements externes	15.000
56	12,30	615 515	Promotion et Communication	40.000
Somme 56		**Frais de promotion des TIC**		**110.000**
57	74,22	240 100	Mobilier et matériel de bureau	
57	74,10	240 200	Véhicules de service	
57	74,22	240 405	Matériel de stand	
57	74,22	260 000	Aménagements locaux loués	
Somme 57		**Mobilier et matériel roulant**		**0**
58	74,22	240 300	Matériel TIC	30.000
58	74,22	240 306	Matériel TIC	
Somme 58		**Matériel informatique et de télécommunications**		**30.000**
59	74,22	211 004	Achat logiciel gest. base données et doc	
59	74,22	211 014	Développements applicatifs, interfaces	
59	74,22	211 024	Achat logiciel gest.,analyse statistique	
59	74,22	211 025	Achats Logiciels pour site WEB	
59	74,22	211 100	Logiciel TIC	15.000
59	74,22	211 106	Logiciels TIC	
Somme 59		**Logiciels informatique et de télécommunications**		**15.000**
60		660 920		680.000
Somme 60		**Charges exceptionnelles**		**680.000**